

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Réussir dans l'académie de Nancy-Metz

ANNÉE — SCOLAIRE  
2019 — 2020





ANNÉE — SCOLAIRE  
2019 — 2020

Réussir  
dans  
l'académie  
de  
Nancy-Metz

# Édito



Réussir.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a placé la rentrée 2019 sous le signe de la réussite de tous les élèves.

Réussir, c'est permettre à chaque élève de développer ses talents. C'est le faire dans un climat scolaire serein, propre aux apprentissages. C'est aussi le faire en étant au plus près de tous les personnels pour les accompagner dans leur métier.

Réussir c'est à la fois avoir un objectif d'élévation du niveau général des connaissances et un objectif permanent de réduction des inégalités sociales.

Cette ambition résonne parfaitement dans l'académie de Nancy-Metz, terre de contrastes et d'Histoire, qui, forte d'une importante tradition agricole et industrielle, poursuit de façon volontariste sa transformation en un territoire de science, d'innovation, de culture et de tourisme.

Pour illustrer la mise en œuvre de cette ambition, je citerais quelques dispositifs et réussites remarquables qui caractérisent cette rentrée scolaire, à la croisée des orientations nationales et de leur déclinaison académique spécifique :

**L'apprentissage des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) demeure la 1ère priorité pédagogique, à travers une série de mesures : l'instruction obligatoire à 3 ans, le dédoublement des CP/CE1 en éducation prioritaire, le passage progressif à 24 des classes de grande section/CP/CE1, l'utilisation des évaluations nationales pour l'individualisation.

**L'école inclusive** va connaître une véritable avancée grâce à la mise en œuvre du plan national « pour une rentrée pleinement inclusive ». Il s'agit de repousser les frontières de l'École pour accueillir davantage d'élèves. L'académie s'est par ailleurs fortement engagée dans la prise en charge des élèves autistes.

---

**La transformation numérique** de l'enseignement est très avancée, avec notamment le développement des ENT, les plans numériques en collèges en partenariat avec les conseils départementaux, et la généralisation du 4.0 dans tous les lycées à la rentrée 2019 en partenariat avec le conseil régional Grand Est.

**L'attention aux territoires ruraux**, avec la montée en charge du « plan ruralité » (lancé en 2018) qui soutient des projets culturels et sportifs des établissements et qui concernera 27 territoires.

**Le développement de l'apprentissage de l'allemand** dès le plus jeune âge, dans un contexte marqué par la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (signé le 22 janvier 2019 entre E. Macron et A. Merkel) qui affirme que les territoires frontaliers doivent tendre vers le bilinguisme et par la signature le 16 juillet 2019 d'une convention pluriannuelle de développement signé entre l'académie, l'université de Lorraine, le conseil régional Grand Est et les conseils départementaux.

**L'engagement citoyen des jeunes**, par la valorisation du rôle des conseils de vie lycéenne, en particulier dans leurs projets liés au climat et à l'environnement.

**L'accompagnement des personnels**, au travers de la sécurisation des espaces scolaires et du déploiement d'une GRH de proximité. Dans chaque département, un conseiller RH de proximité est nommé, chargé d'aider les agents dans leur développement personnel et professionnel, et d'animer des réseaux professionnels à l'échelle des bassins d'emplois.

A la veille de cette rentrée 2019, je souhaite aux professeurs et aux cadres, aux élèves et à leurs parents, à tous les partenaires de l'Ecole, une excellente année scolaire.

Réussir ensemble est le plus enthousiasmant des objectifs.

**Jean-Marc Huart**

Recteur de la région académique Grand Est

Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Chancelier des universités

# Sommaire

- p.6 Chiffres clés de l'Éducation nationale dans l'académie de Nancy-Metz
- p.8 L'École de la confiance, engagée pour l'égalité des chances

## Donner à chacun les mêmes chances de réussir

- p.13 01 L'école maternelle à trois ans
- p.14 02 Des évaluations nationales en CP-CE1 pour faire réussir les élèves
- p.15 03 Classes de CP-CE1 à 12 élèves en éducation prioritaire
- p.16 04 Objectif 2021 de classes à 24 élèves
- p.17 05 Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- p.20 06 Une ambition pour les territoires ruraux
- p.21 07 Programme petit-déjeuner
- p.23 08 Devoirs faits en collège
- p.24 09 L'éducation artistique et culturelle
- p.25 10 Le libre quart d'heure de lecture
- p.26 11 Génération 2024 : l'engagement de l'académie

# Réussir dans le monde de demain

|      |    |   |
|------|----|---|
| p.30 | 12 | Résultats aux examens   |
| p.38 | 13 | Orientation des élèves  |
| p.39 | 14 | Lutte contre le décrochage scolaire                           |
| p.41 | 15 | Voie professionnelle, l'autre voie vers l'excellence          |
| p.43 | 16 | Lycée général et technologique                                |
| p.45 | 17 | Réussir dans et par le numérique                              |
| p.47 | 18 | Plurilinguisme et transfrontalier, des atouts pour nos élèves |
| p.49 | 19 | Lutte contre le harcèlement                                   |
| p.51 | 20 | Une école à l'avant-poste de la transition écologique         |

## S'unir pour réussir

|      |    |   |
|------|----|---|
| p.56 | 21 | Formation des personnels                                      |
| p.58 | 22 | Préprofessionnalisation des enseignants - Nouveauté 2019      |
| p.59 | 23 | Gestion des Ressources Humaines de proximité - Nouveauté 2019 |
| p.60 | 24 | Ouverture à l'international                                   |
| p.61 | 25 | Climat scolaire   |
| p.62 | 26 | Équipe mobile de sécurité                                     |
| p.63 | 27 | Dispositifs pour préserver les valeurs de la République       |
| p.64 | 28 | Une politique de l'internat renforcée                         |

# — Chiffres clés

## LES ÉLÈVES

398 150

écoliers, collégiens et lycéens  
en France métropolitaine et Dom,  
public et privé <sup>(1)</sup>

212 453 élèves  
du premier degré

185 697 élèves  
du second degré

dont 106 130 collégiens  
et 76 865 lycéens  
(dont 24 373 lycéens professionnels)

12 500 élèves en situation  
de handicap scolarisés  
en milieu ordinaire <sup>(2)</sup>

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 551

écoles et établissements du second  
degré publics et privés <sup>(2)</sup>

2 140 écoles

257 collèges

154 lycées et Erea\*

dont 62 lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

\* Erea : établissement régional  
d'enseignement adapté

## LES ENSEIGNANTS

30 277

agents de l'éducation nationale enseignant  
à des élèves des premier et second degrés.

## L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES <sup>(2)</sup>

### Premier degré public et privé

23,5 **élèves par classe**  
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

22,1 **élèves par classe**  
nombre moyen d'élèves en élémentaire

### Second degré public et privé

25,1 **élèves par classe**  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations en collège

18,7 **élèves par classe**  
nombre moyen d'élèves dans les formations  
professionnelles en lycée

29,9 **élèves par classe**  
nombre moyen d'élèves dans les formations  
générales et technologiques en lycée

## LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN <sup>(4)</sup>

6 300  
**euros par élève**  
du premier degré

8 580  
**euros par collégien**

10 870  
**euros par lycéen**  
général et technologique

12 380  
**euros par lycéen**  
professionnel

## LES DIPLÔMES <sup>(3)</sup>

85,3 %

Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet** (DNB)

88,7 %

Taux de réussite  
au **baccalauréat**

(1) Prévision rentrée 2019 - (2) Rentrée 2018 - (3) Session 2019, données provisoires - (4) Chiffres de 2016

# L'École de la confiance, engagée pour l'égalité

- La recherche scientifique a identifié les principaux leviers pour faire progresser les élèves.
- Depuis deux ans, l'École de la confiance les met en œuvre.



## INVESTIR DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE

- 2017 - 2019 :  
+ 10 517 postes



## FAVORISER LA SCOLARISATION À 3 ANS

- Rentrée 2019 : **abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans**



## ADOPTER DES PÉDAGOGIES EXPLICITES ET RIGOUREUSES

- **Création du Conseil scientifique de l'éducation nationale** dirigé par Stanislas Dehaenne
- **Publication de recommandations pédagogiques, ouvrages de référence**
- **18 h de formation par an** pour tous les professeurs des écoles consacrées à l'enseignement des mathématiques et du français



## RÉDUIRE LA TAILLE DES CLASSES DANS LES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS

- Rentrée 2017 : **dédoublage des CP en Rep+**
- Rentrée 2018 : **dédoublage des CP en Rep et des CE1 en Rep+**
- Rentrée 2019 : **dédoublage des CP et CE1 en Rep et Rep+**  
Au total : 300 000 élèves concernés
- Rentrées 2020 à 2022 : **dédoublage des classes de grande section en Rep et Rep+**

# des chances



## IDENTIFIER LES FRAGILITÉS DES ÉLÈVES

- Rentrée 2018 : **mise en place des évaluations** en CP, CE1, 6<sup>e</sup>  
≈ 790 000 élèves par niveau



## VALORISER LE MÉTIER DE PROFESSEUR

- 2018 - 2019 :  
Rémunération des professeurs en Rep+  
2018 : + 1 000 euros  
2019 : + 1 000 euros  
**= 2 000 euros nets / an**
- 2020 :  
**+ 299 millions d'euros**  
pour soutenir le pouvoir d'achat des personnels



## MIEUX FORMER LES PROFESSEURS

- Pré-professionnalisation
- Création des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) avec un cadre national



## DÉVELOPPER LE SOUTIEN SCOLAIRE

- Octobre 2017 :  
**Devoirs faits au collège**



## FAVORISER LA CRÉATIVITÉ, L'OUVERTURE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

- Rentrée en musique
- Plan chorale
- Plan mercredi

# Donner à chacun



# — les mêmes chances — — de réussir





# 01 L'école maternelle \_\_\_\_\_ à trois ans

⇒ L'école primaire conditionne la réussite des élèves, elle reste par conséquent la première priorité du gouvernement en matière de politique éducative, pour lutter efficacement contre les déterminismes et réduire les inégalités sociales.



En travaillant à une meilleure maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), chaque professeur des écoles contribue ainsi à la construction d'une société plus juste. L'ambition que porte l'École doit se construire dès ce niveau de scolarisation, d'où des mesures fortes concernant l'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage :

## → L'ABAISSMENT DE L'ÂGE DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À 3 ANS

Point central de la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019, l'instruction obligatoire à 3 ans constitue un objectif majeur de cette rentrée scolaire.

Si 97% des élèves de cette tranche d'âge étaient scolarisés l'année passée dans l'académie de Nancy-Metz, il s'agit aujourd'hui de viser l'accueil de la totalité des enfants et d'offrir aux plus défavorisés un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités.

## → LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°22 du 29 mai 2019 formule des recommandations pédagogiques ciblées sur l'acquisition du langage, la découverte des nombres, de leurs utilisations et celle des langues vivantes étrangères complètent les programmes et permettent de nourrir la réflexion pédagogique menée par les équipes éducatives.

# 02 Des évaluations nationales en CP-CE1 pour faire réussir les élèves

---

**Les évaluations nationales, qui mesurent le degré de maîtrise des fondamentaux, vont concerner cette année près de 52 000 élèves de CP-CE1 dans l'académie.**

Ces évaluations se dérouleront du 16 au 28 septembre 2019.

Les professeurs pourront disposer des résultats de leurs élèves à compter du 7 octobre.

Tout professeur de CP et de CE1 saura en tirer des bénéfices pour ses élèves, que ce soit par sa réflexion pédagogique personnelle et en équipe, ou par des temps de formation et d'accompagnement mis en place par l'institution. Chaque école, circonscription et département doit faire l'analyse détaillée des résultats de ces évaluations pour structurer un projet pédagogique et un volet formation qui l'accompagne nécessairement.

Les parents d'élèves seront informés individuellement des résultats de leurs enfants.

---



# 03 Classes de CP-CE1 à 12 élèves en éducation prioritaire

## → AU NIVEAU NATIONAL

C'est dans le cadre de la priorité accordée à la maîtrise des savoirs fondamentaux qu'il faut replacer la mesure « CP dédoublé » qui vise à renforcer l'égalité des chances en ciblant les élèves des zones d'éducation prioritaire.

Le dispositif, lancé en septembre 2017, connaît une montée en charge progressive :

- à la rentrée 2017 : sont concernées les classes de CP des REP+
- à la rentrée 2018 : sont concernées les classes de CP et CE1 des REP+, et CP des REP
- à la rentrée 2019 : sont concernées les classes de CP/CE1 des REP+REP+

Au plan national, le dédoublement des CP/CE1 en éducation prioritaire a d'abord concerné 60 000 élèves en 2017, puis 190 000 élèves en 2018. Il doit bénéficier à 300 000 élèves à la rentrée 2019.

## → DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

À la rentrée 2019, 432 classes de CP et CE1 seront dédoublées dans l'académie.

| Départements       | Nombre de classes<br>à la rentrée 2019 |
|--------------------|--|
| Meurthe-et-Moselle | 133                                    |
| Meuse              | 18                                     |
| Moselle            | 253                                    |
| Vosges             | 28                                     |
| <b>Total</b>       | <b>432</b>                             |



# 04 Objectif 2021 : des classes à 24 élèves

---

En avril 2019, le Président de la République a fixé un objectif pour 2021 de limitation à 24 élèves par classe dans les classes de Grande Section, de CP et de CE1.

Dès l'annonce de cette mesure, les 4 Directions départementales de l'Éducation nationale ont entrepris un travail de fond pour conforter cette trajectoire, en annulant au besoin des projets de fermeture de classe.

Dès la rentrée 2019, ce sont **73,6%** des classes GS/CP/CE1 qui ont un effectif inférieur ou égal à 24 élèves dans l'académie de Nancy-Metz.

---

# 05 Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

## CHIFFRES CLÉS

À la rentrée 2018 dans l'enseignement public, l'académie de Nancy-Metz scolarisait **12 500** élèves en situation de handicap, soit 2,7% de la population scolaire (le taux national est de 2,6%) ; ces dernières années, la croissance est proportionnellement plus forte en collèges et lycées.

Le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine individuelle ou mutualisée (personnels accompagnants AESH), suite aux notifications des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), est de **5900**, soit 1 élève sur 2 en situation de handicap. Le nombre de notifications MDPH progresse de 13% chaque année.

## POUR UNE RENTRÉE 2019 PLEINEMENT INCLUSIVE

La grande nouveauté de cette rentrée 2019 est la mise en place dans l'académie de Nancy-Metz d'un véritable service public de l'école inclusive, selon les 7 grands axes du plan national :

### → AXE 1 : INSTAURER UN GRAND SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE POUR ACCOMPAGNER SANS DÉLAI LES ÉLÈVES

- Institution d'un service de l'École inclusive dans chaque direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) : ce service assure l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Mise en œuvre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) : cette nouvelle forme d'organisation doit favoriser la coordination des ressources (humaines, pédagogiques, éducatives) au plus près des élèves en situation de handicap, et assurer la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des accompagnants (AESG).

110 PIAL seront déployés dans l'académie de Nancy-Metz.

## → AXE 2 : MIEUX ACCUEILLIR LES PARENTS ET L'ÉLÈVE ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

Dans chacun des 4 départements, une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux familles est créée, qui permet d'apporter aux parents et responsables légaux une information dans les 24h.

### Les coordonnées des cellules départementales :

- Pour la Meurthe-et-Moselle :  
03 83 93 56 91  
ce.ia54-handiscol@ac-nancy-metz.fr
- Pour la Meuse :  
03 29 76 78 94  
dsden55-aesh@ac-nancy-metz.fr
- Pour la Moselle :  
03 87 38 63 26  
service.ecoleinclusive57@ac-nancy-metz.fr
- Pour les Vosges :  
03 29 82 62 34  
ce.ia88-avsi@ac-nancy-metz.fr

## → AXE 3 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

Concernant la formation continue des enseignants, la mise en place du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) se traduit par une formation copilotée avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Lorraine, à raison de 2 jours par semaine, pendant 24 semaines. 60 enseignants vont en bénéficier à la rentrée 2019 (86 sont déjà formés depuis 2017).

Suite à une formation mise en place depuis 6 années consécutives concourant à l'apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF), 4 enseignants ont validé en juin 2019 leur certification complémentaire en LSF : ils sont donc aptes à enseigner leur discipline en LSF. Une nouvelle formation d'apprentissage de la LSF a ouvert à la rentrée 2018 avec 12 participants dont 6 enseignants du lycée Varoquaux de Tomblaine, pôle LSF de l'académie.

## → AXE 4 : PROFESSIONNALISER LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Un plan de formation dédié aux accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH) sera introduit dans le plan académique de formation (PAF) de l'année scolaire 2019-2020 :

- Formation d'adaptation à l'emploi (60h) pour les nouveaux AESH, (Parcours M@gistère)
- Formation continue pour les AESH (12h) : formation au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- Participation aux formations dans les établissements et dans le cadre des PIAL

## → AXES 5 ET 6 : S'ADAPTER AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES, STRUCTURER LA COOPÉRATION ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Afin d'offrir des modalités de scolarisation diversifiées, l'académie renforce le partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) notamment via le développement d'unités d'enseignement externalisées dans les écoles, collèges et lycées ou d'intervention des services médico-sociaux dans les écoles et établissements scolaires.

### La scolarisation en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)

En cette Les ULIS sont des dispositifs permettant la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap. L'académie ne cesse de développer ces dispositifs, comme l'atteste l'évolution suivante :

- 2010 : 42 ULIS
- 2018 : 122 ULIS
- 2019 : 145 ULIS (+ 23)

A cette rentrée, ce sont donc 23 ULIS supplémentaires qui sont créées :

- +2 ULIS en écoles : en Moselle
- +16 ULIS en collèges : 4 en Meurthe-et-Moselle, 8 en Moselle, 2 en Meuse, 2 dans les Vosges
- +5 en ULIS en lycée professionnel : 1 en Meurthe-et-Moselle, 1 en Meuse, 3 en Moselle dont le dispositif expérimental innovant JOB'Ulis). La première année d'ULIS en lycée professionnel a pour objectif de mieux accompagner l'adolescent en situation de handicap dans la construction de son projet professionnel, notamment par des temps d'immersion en sections professionnelles de CAP, par des visites d'entreprises ou par des stages de découverte en milieu professionnel.

## ➔ AXE 7 : PILOTER ET ÉVALUER LE DÉPLOIEMENT DES MESURES

### Un effort particulier sur l'autisme

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de la stratégie nationale pour l'autisme, un effort conséquent est fait pour l'autisme.

L'évolution est la suivante :

- Rentrée 2018 : 4 unités (1 par département)
- Rentrée 2019 : 2 unités supplémentaires, 1 unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme (UEMA) en Moselle/secteur de Thionville et 1 unité d'enseignement en élémentaire pour enfants avec autisme (UEEA) en Meuse/Dieu-sur-Meuse
- Rentrée 2020 : 2 UEMA (54, 57)



# 06 Une ambition

## pour les territoires ruraux

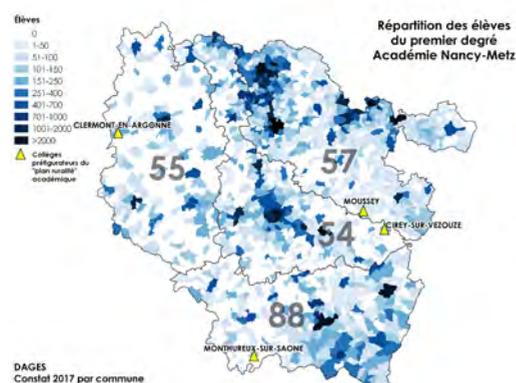
### LE PLAN RURALITÉ

Le « plan ruralité » de l'académie désigne une démarche lancée au printemps 2018 qui vise à soutenir l'école en milieu rural, à travers du développement de projets.

Le schéma retenu est : un territoire scolaire rural = un collège rural + ses écoles.

27 « territoires » ont été identifiés sur l'ensemble de l'académie, et 4 d'entre eux ont été désignés pour jouer un rôle de préfigurateurs en 2018-2019

- Cirey-sur-Vezouze (54)
- Argonne (55)
- Moussey (57)
- Monthureux-sur-Saône (88)



**Durant l'année scolaire 2019-2020, les axes de travail sont les suivants (pour les 27 territoires identifiés) :**

– Renforcer l'identité des territoires scolaires en développant les projets culturels et sportifs, locaux associant le collège, les écoles et tous les partenaires.

Des progressions peuvent être construites de l'école primaire à la troisième pour certaines thématiques : découverte de l'environnement, parcours artistique, découverte des métiers.

– Ouvrir l'école et le collège aux familles afin de renforcer la place de l'espace scolaire dans le territoire.

Il pourra s'agir de développer les actions en lien avec la mission de l'école (réunions d'information, formation à l'utilisation de l'espace numérique de travail, café des parents...) mais aussi d'endosser le rôle de service public de proximité par une aide, par exemple, aux démarches administratives, et de proposer des utilisations de l'espace scolaire comme tiers-lieu (par exemple utilisation du CDI comme bibliothèque). L'utilisation de la « mallette des parents » définie au niveau national est particulièrement adaptée sur ces territoires.

– Développer les échanges avec l'extérieur du territoire.

Il s'agit, d'une part, de développer l'attractivité du territoire en cultivant une spécificité et en la faisant connaître, d'autre part de préparer les élèves à découvrir progressivement le monde au-delà de leur zone de confort. Une programmation réfléchie et concertée des destinations de sorties scolaires depuis l'école primaire jusqu'en 3ème pourrait contribuer à cet objectif.

# 07 Programme

## Petit-déjeuner

⇒ L'étude 2018 du CREDOC « Évolution de l'importance et de la composition du petit-déjeuner en France chez les enfants » a révélé que 7% des enfants ne prennent pas de petit-déjeuner, voire 15% dans les foyers défavorisés. Or, il s'avère que ce repas doit représenter entre 20 et 25 % des apports énergétiques de l'ensemble de la journée. Ces apports nutritionnels qui favorisent la concentration et le bien-être sont de fait facteurs de réussite scolaire.

⇒ L'objectif du programme Petit-déjeuner est de lutter contre les inégalités sociales et alimentaires en ciblant les élèves du 1er degré des territoires fragilisés.

⇒ S'y ajoute un objectif d'éducation à la santé.

⇒ Les moyens financiers reçus du ministère seront fléchés en direction des élèves des écoles maternelles et primaires des réseaux d'éducation prioritaire REP+, à raison d'un petit-déjeuner proposé 1 jour par semaine à tous les enfants.

### En Meurthe-et-Moselle

Programme déployé dans :

- écoles REP+ de Nancy, Laxou, Maxéville
- extension possible à Toul (REP) et Pompey (QPV)

### En Meuse

Programme déployé dans :

- écoles REP+ de Bar-le-Duc à raison de 2 fois par semaine et dans une logique d'approvisionnement en circuit court
- extension possible aux écoles REP de Stenay et de Verdun
- étude en cours pour une extension aux communes rurales.
- Au total, 500 élèves potentiellement concernés

### En Moselle

Programme déployé dans :

- 42 écoles de 15 communes (REP+, REP, QPV, rurales) : Château-Salins, Morhange, Forbach, Hombourg-Haut, Behren-lès-Forbach, Metz, Bitche, Woippy, Enchenberg, Goetzenbruck, Lemberg, Rohrbach-lès-Bitche, Sarrable, Volmunster, Thionville.

### Dans les Vosges

Programme déployé dans :

- 2 écoles d'application REP+ d'Épinal

⇒ En dehors des réseaux REP+, le rectorat étudiera les éventuelles demandes formulées par des partenaires, sur le même schéma d'organisation.

⇒ Un projet à l'étude consiste à lier ce dispositif au service sanitaire des étudiants en santé (SSES). Ces derniers issus des formations IFSI, médecine, pharmacie doivent faire des actions de prévention en santé publique pour valider leur cursus. L'opération petit déjeuner pourra être soutenue par des actions de prévention en santé publique sur la nutrition auprès des élèves et de leurs parents.



# 08 Devoirs faits en collège

➤ Le dispositif « devoirs faits au collège », initié à la rentrée 2017, vise à offrir gratuitement à tous les élèves la possibilité de faire ses devoirs dans le collège.

C'est un vrai gage d'équité sociale car les inégalités devant le travail personnel sont une des principales égalités du système éducatif.

➤ Dans l'académie de Nancy-Metz, ce sont plus de 25000 élèves qui sont concernés, soit 30% des élèves des collèges publics.

Chaque élève inscrit dans le dispositif peut bénéficier de 4 heures hebdomadaires de « devoirs faits ». Les emplois du temps sont ainsi conçus de manière à ce que soient prévus des créneaux dédiés à « Devoirs faits », ce qui a conduit à une évolution des emplois du temps des enseignants. Un professeur référent est en effet nommé dans chaque établissement.

➤ Le bilan qualitatif montre les nombreux bénéfices de ce dispositif.

- **Un bénéfice pour les élèves :**  
ils s'investissent davantage en classe, osent davantage prendre la parole, voient leurs résultats s'améliorer ils justifient mieux leurs réponses, et s'engagent plus facilement dans des écrits longs, en réception ou en production ;
- **Un bénéfice pour les familles :**  
le dispositif permet de renforcer la confiance dans l'école au travers d'une explicitation des attendus ;
- **Un bénéfice pour les enseignants :**  
la réflexion collective initiée autour du travail personnel de l'élève tend à renforcer le travail d'équipe.

# 09 L'éducation artistique et culturelle

⇒ Une enquête académique de mars 2019 (70% de réponses) témoigne de l'engagement de la communauté éducative dans l'éducation artistique et culturelle (EAC), associant l'éducation aux médias et à l'information et la culture scientifique et technique.



## → ENGAGER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE PAR UN PILOTAGE CONCERTÉ

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), en lien avec les corps d'inspections, s'engage aux côtés des chefs d'établissements. Elle apporte une expertise pour que cet engagement puisse pleinement contribuer à la réussite de chaque élève, dans le cadre du projet d'établissement. Les chargés de mission, répartis par territoires, travaillent en lien avec les référents culture, les professeurs relais en structure culturelle, pour former, accompagner les équipes. La DAAC s'appuie sur l'expertise des Inspecteurs de l'Éducation nationale - Éducation artistique et culturelle et conseillers pédagogiques pour une synergie avec le 1er degré. Une formation des cadres, portée par le groupe de travail académique associant CANOPÉ et l'INSPÉ, est prévue le 23 janvier 2020.

## → ANCRER LA CULTURE DANS LE QUOTIDIEN DE L'ÉLÈVE

Explorer la culture, oser en parler, la partager commence dans la classe. Le projet, porteur d'une alchimie entre les disciplines, est essentiel pour la construction des compétences du XXI<sup>ème</sup> siècle : créer, collaborer, résoudre des problèmes, développer l'esprit critique, communiquer. La reconnaissance, par la communauté éducative, de ces enjeux est une condition nécessaire à la contribution de l'éducation artistique et culturelle au parcours de formation de l'élève.

## → UNE AMBITION PARTAGÉE

Avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC), la DAAC soutient l'engagement des collectivités territoriales, plus particulièrement au sein de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle.

Ensemble, elles favorisent la concertation, la mise en œuvre de résidences, de projets fédérateurs et dynamisent le réseau des lieux d'art et de culture, en lien avec les structures culturelles, les écoles d'enseignement supérieur du Grand Est et l'éducation populaire. Elles veillent à l'équité territoriale, avec une attention particulière à l'éducation prioritaire et au plan ruralité.

# 10 Le libre quart d'heure de lecture

---

⇒ Le libre quart d'heure de lecture a été lancé en 2017 dans l'académie de Nancy-Metz, initialement dans un partenariat avec l'association « Silence on lit ! », puis désormais selon des modalités plus variées.

Le libre quart d'heure de lecture ce sont 15 mn de lecture quotidienne d'un ouvrage (romans, théâtre, poésie, BD, documentaire) qui s'inscrivent dans la durée, avec l'objectif de passer de 30 % de lecteurs réguliers à près de 100 %.

⇒ Dans l'académie de Nancy-Metz, 300 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) sont engagés dans cette démarche.

⇒ Une enquête conduite auprès des établissements concernés montre les effets positifs sur la vie des établissements et le comportement

des élèves.

⇒ Les élèves apprennent plus facilement le silence. Ils sont plus concentrés et le temps de classe qui suit la lecture est plus calme, posé. L'expérience fédère les élèves et les adultes autour d'un projet collectif.

⇒ En ce qui concerne l'effet sur les pratiques de lecture des élèves, les constats sont très positifs : regain d'intérêt des élèves pour l'objet livre (par rapport au numérique et au téléphone portable) ; intérêt pour d'autres genres littéraires, d'autres formats ; émulation entre élèves lors d'échanges ; entrée en lecture pour des non lecteurs ; accueil plus favorable aux œuvres proposées à l'étude en cours de français.

# 11 Génération 2024 : l'engagement de l'académie

⇒ Le sport scolaire se porte bien en Lorraine, avec près de 50 000 élèves licenciés à l'UNSS dans soit 30% des élèves scolarisés, ce qui fait de Nancy-Metz la 2ème académie française pour le taux de licenciés et la 1ère ligue sportive sur le taux de licenciés féminin (42%).

⇒ Le programme « génération 2024 », lancé en 2017, entend profiter de l'opportunité de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 pour faire la promotion de la pratique physique et sportive éducative à l'école et dans nos établissements en partenariat avec les clubs et les associations sportives à des fins d'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la responsabilité et à la culture physique et sportive.

⇒ L'académie de Nancy-Metz compte aujourd'hui 37 établissements labellisés « génération 2024 » (répartis dans les 4 départements) : 15 écoles élémentaires, 17 collèges, 2 lycées, 1 lycée professionnel et 2 cités scolaires. S'y ajoutent un établissement d'enseignement supérieur (l'Université de Lorraine) et un établissement du ministère de la jeunesse et des sports (le CREPS de Lorraine), qui ont obtenu le label « génération 2024 » en 2019.

## Calendrier de l'opération Génération 2024 dans l'académie :

- 25 septembre 2019 : Journée nationale du sport scolaire
- Signature d'une convention de partenariat entre le service régional UNSS de l'académie et 3 établissements publics locaux d'enseignement de l'AEFE de Dubaï et d'Abou Dhabi dans le cadre de la formation jeunes bénévoles 2024
- Début février 2020 : Semaine olympique et paralympique début février 2020
- Mars 2020 : Appel à candidature académique pour l'obtention du label génération 2024 en mars 2020
- Mai 2020 : Comité de pilotage académique Génération 2024
- Juin 2020 : Journée olympique



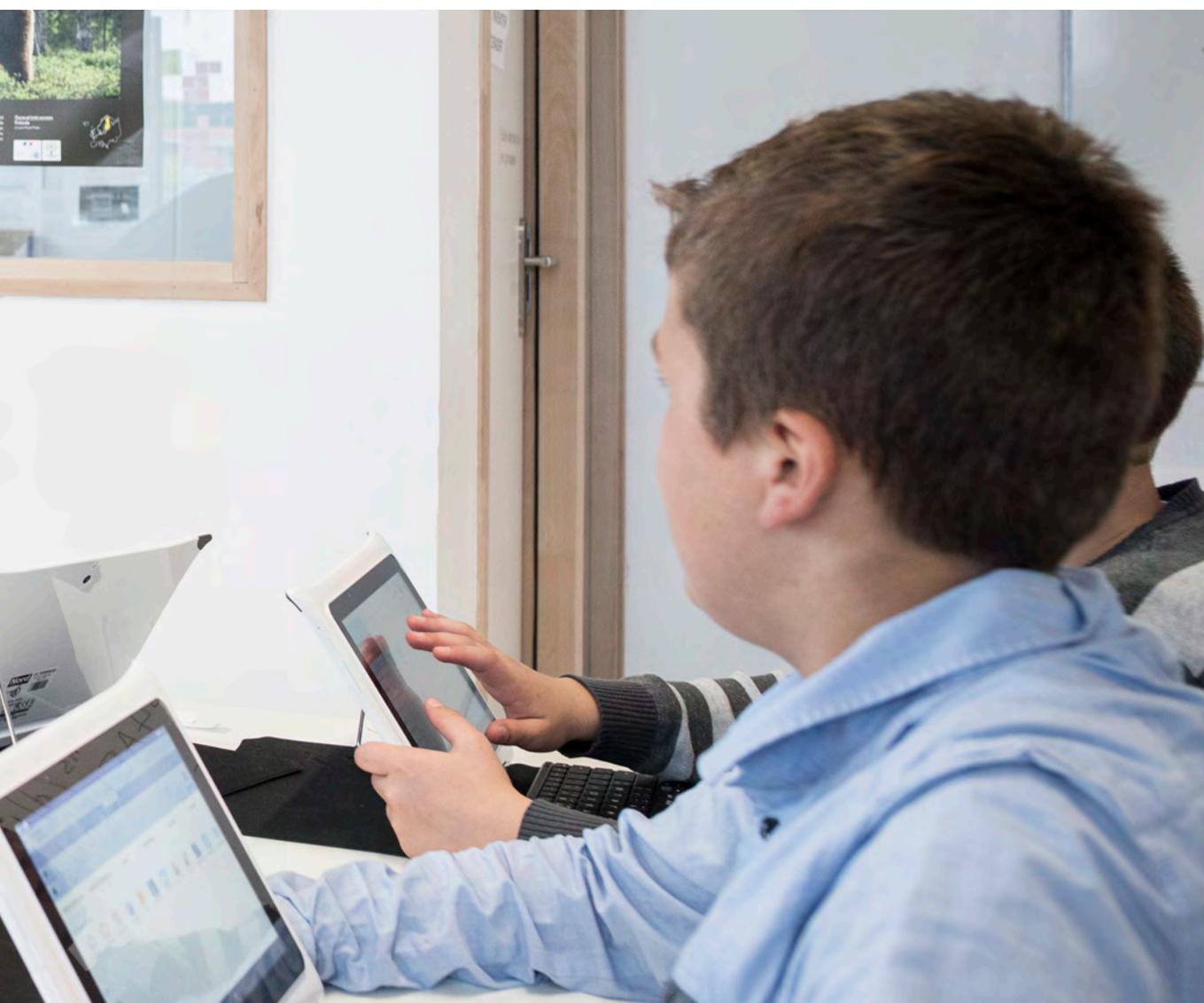
# Réussir dans le

---

---



# monde de demain



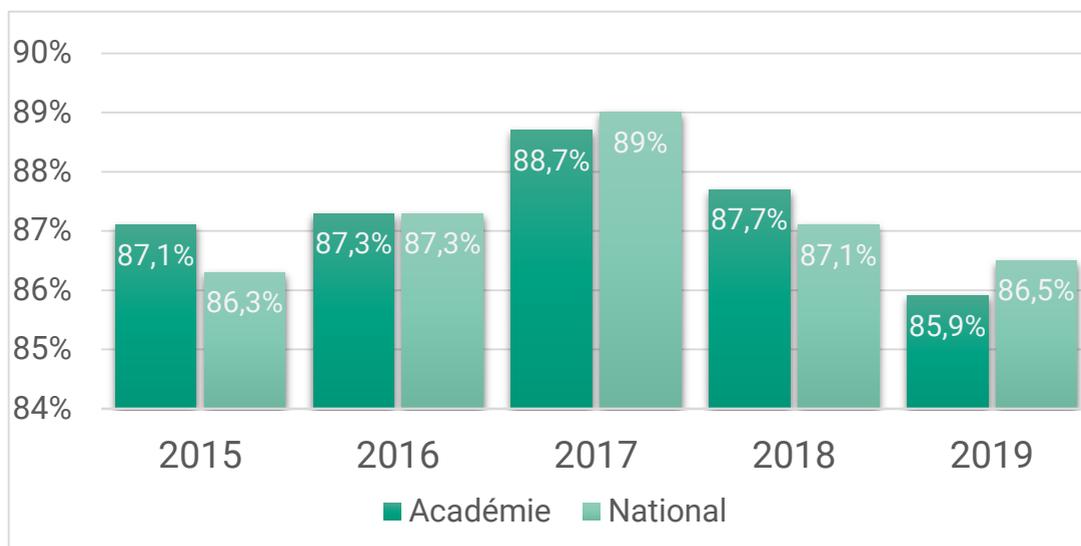
# 12 Résultats

## aux examens

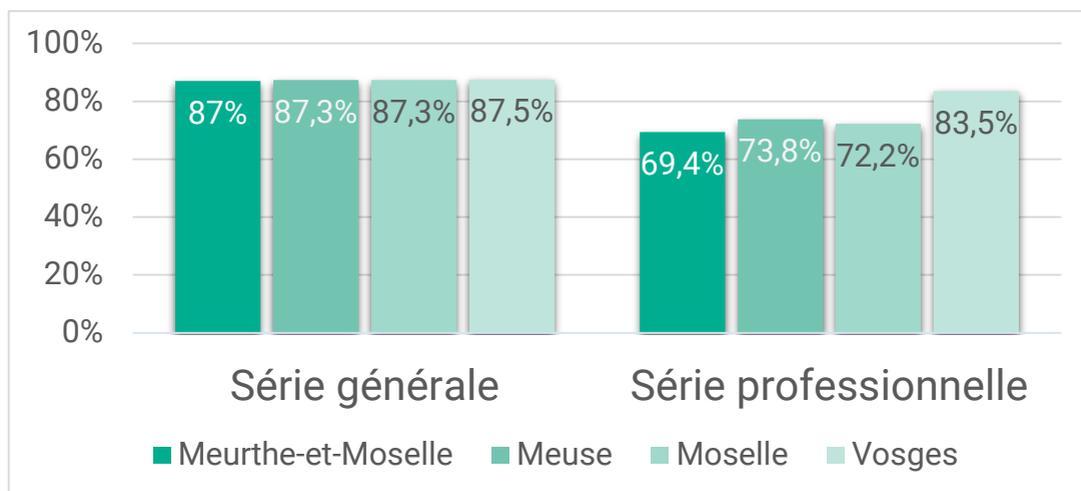


### RÉSULTATS DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

#### Évolution du taux de réussite au DNB académie/national



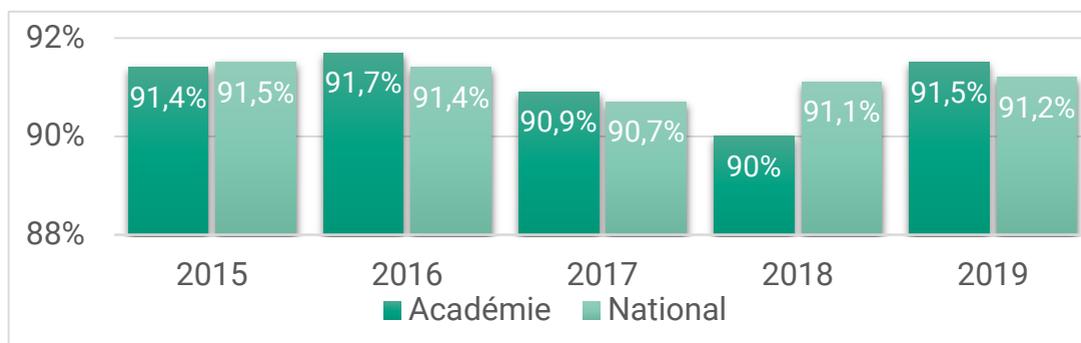
#### Résultats par département en 2019



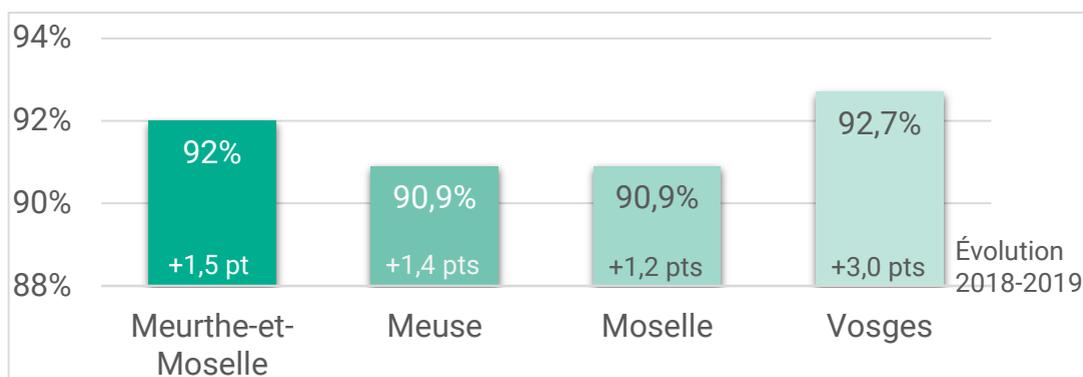


## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

### Évolution du taux de réussite au baccalauréat général académie/national

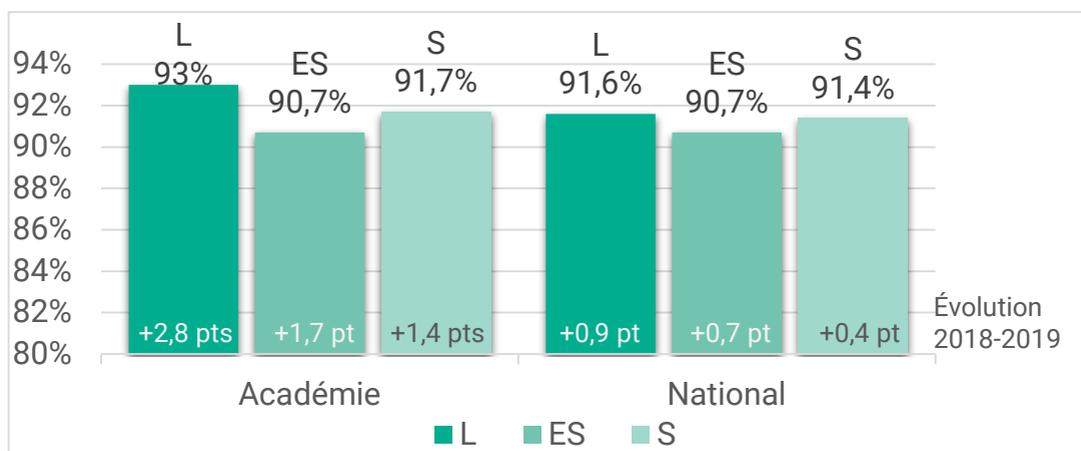


### Résultats par département en 2019



## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL PAR SÉRIE

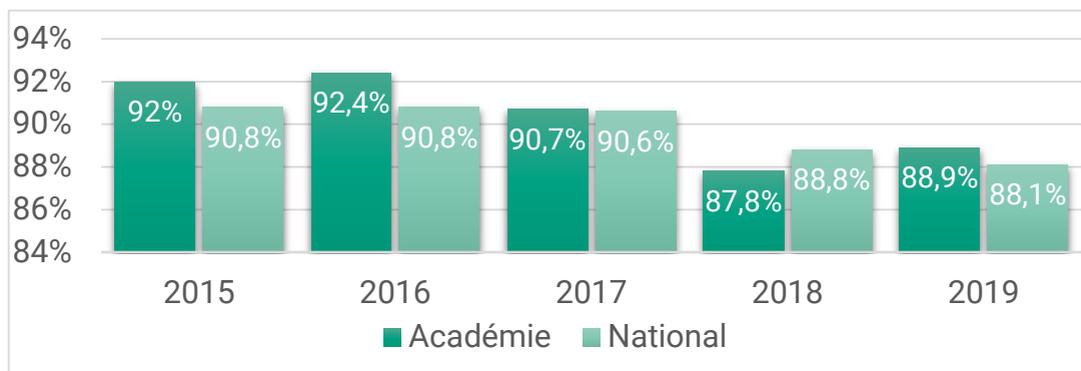
### Taux de réussite aux séries du baccalauréat général en 2019



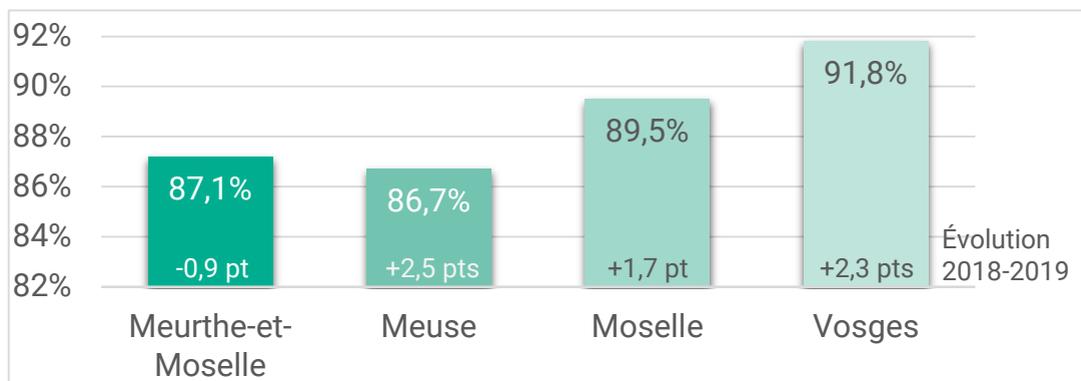


## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

### Évolution du taux de réussite au baccalauréat technologique académie/national



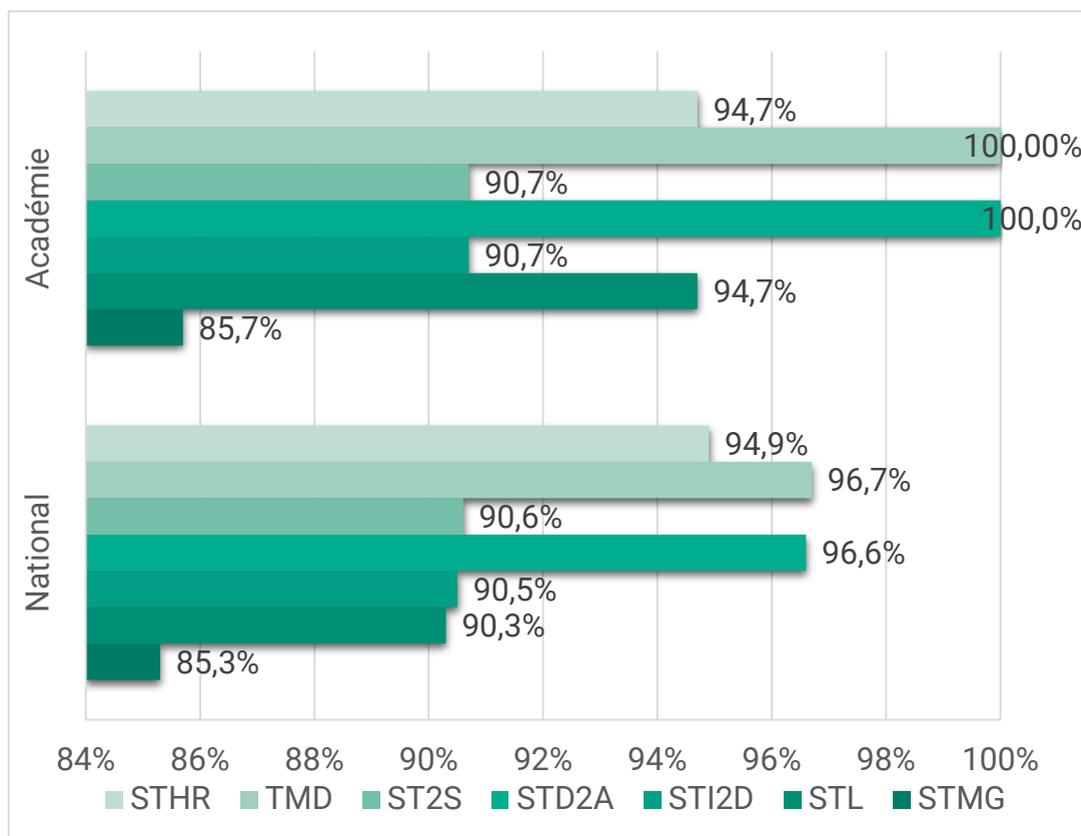
### Résultats par département en 2019





## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE PAR SÉRIE

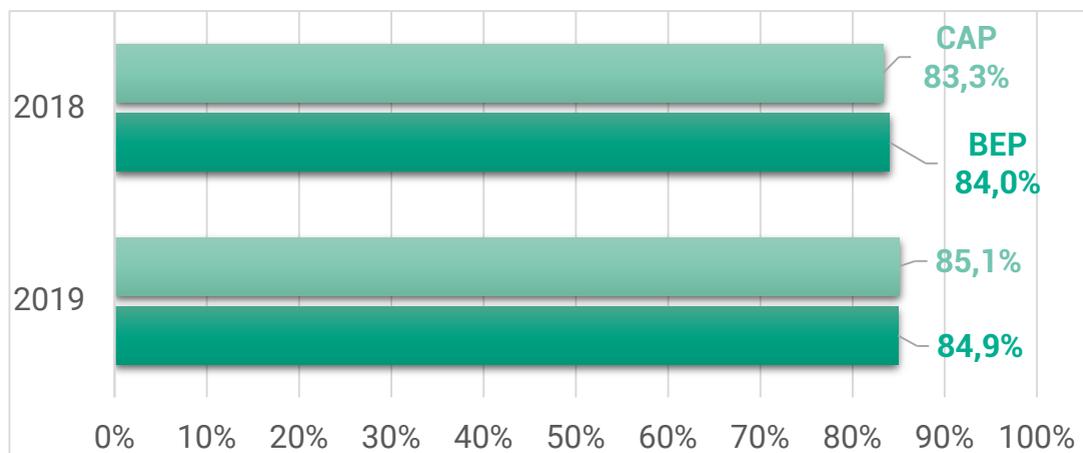
Taux de réussite aux séries du baccalauréat technologique en 2019



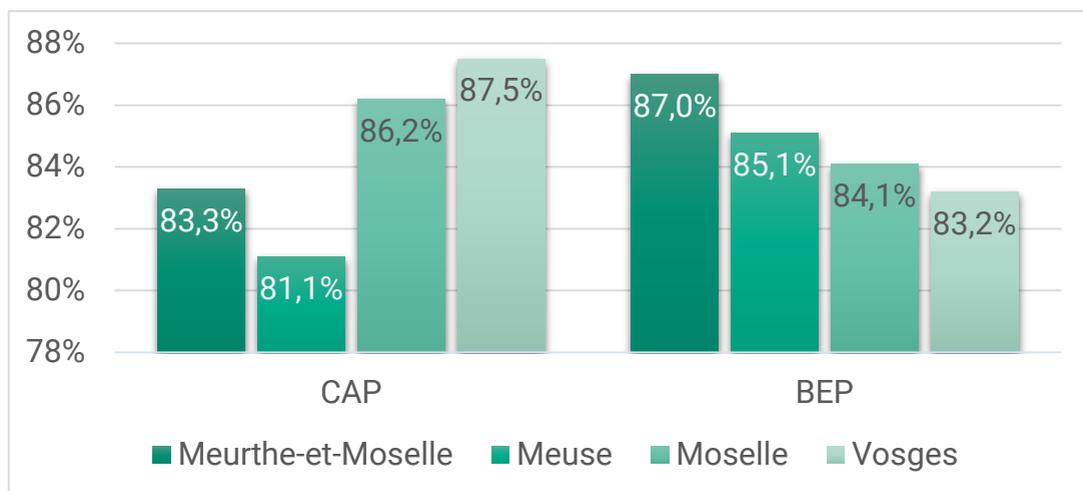


## RÉSULTATS DU CAP/BEP

### Évolution du taux de réussite au CAP et BEP dans l'académie en 2019



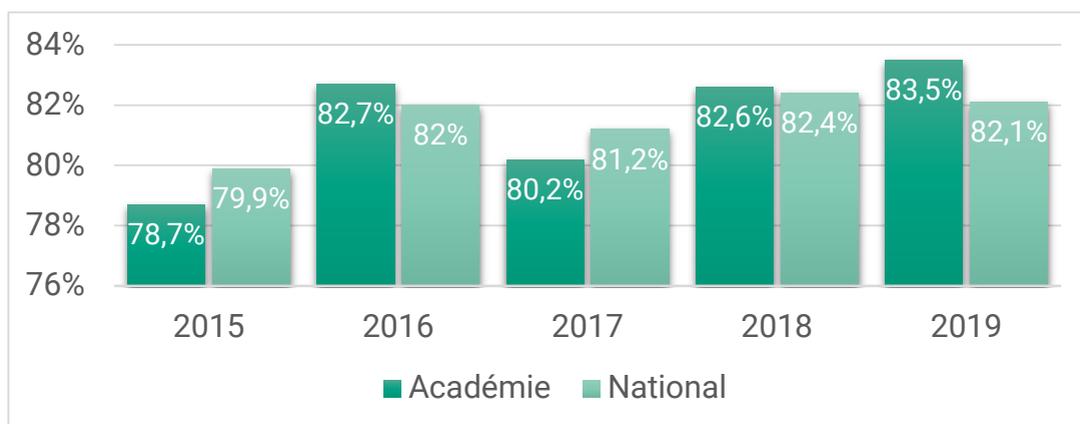
### Résultats par département en 2019



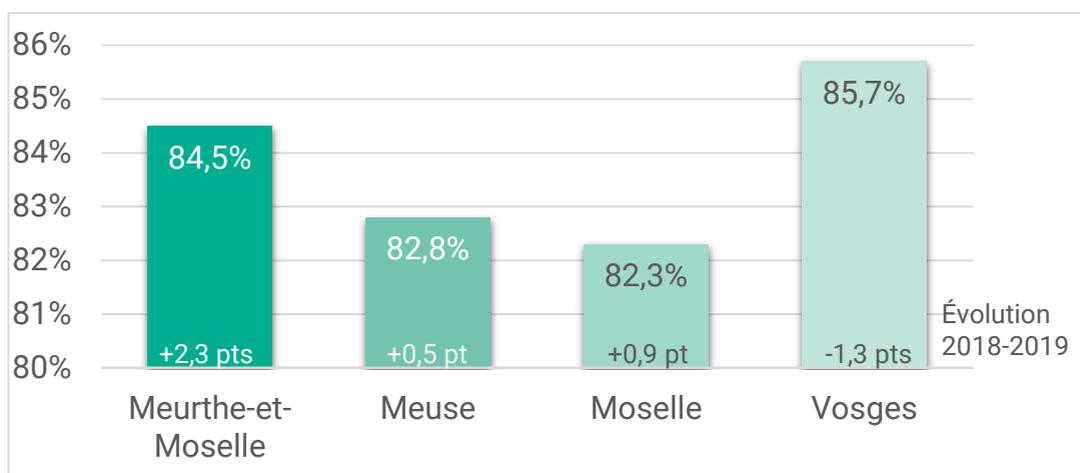


## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

### Évolution du taux de réussite au baccalauréat professionnel académie/national



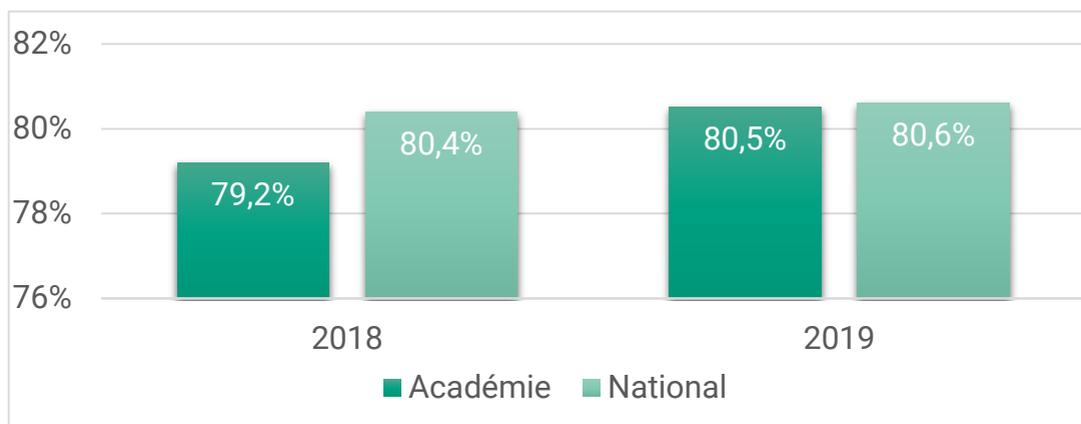
### Résultats par département en 2019



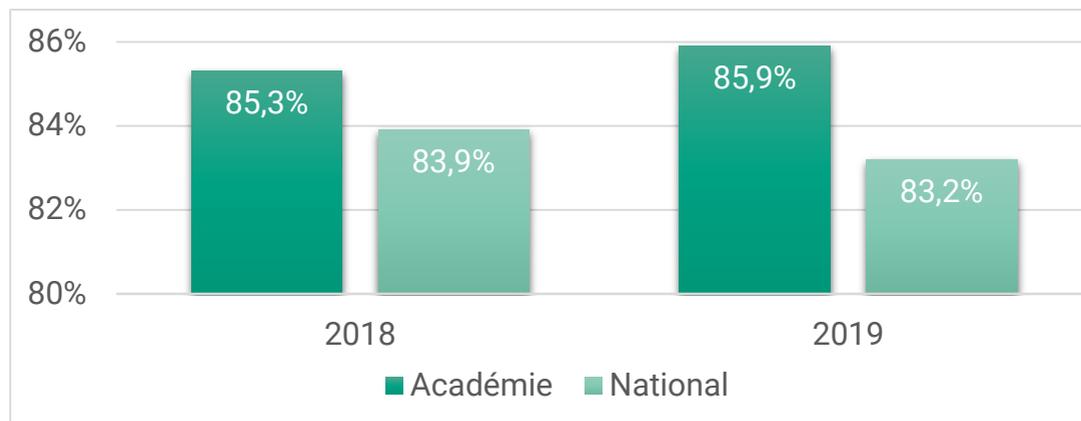


## RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - SUITE

### Comparaison des taux de réussite au baccalauréat professionnel production



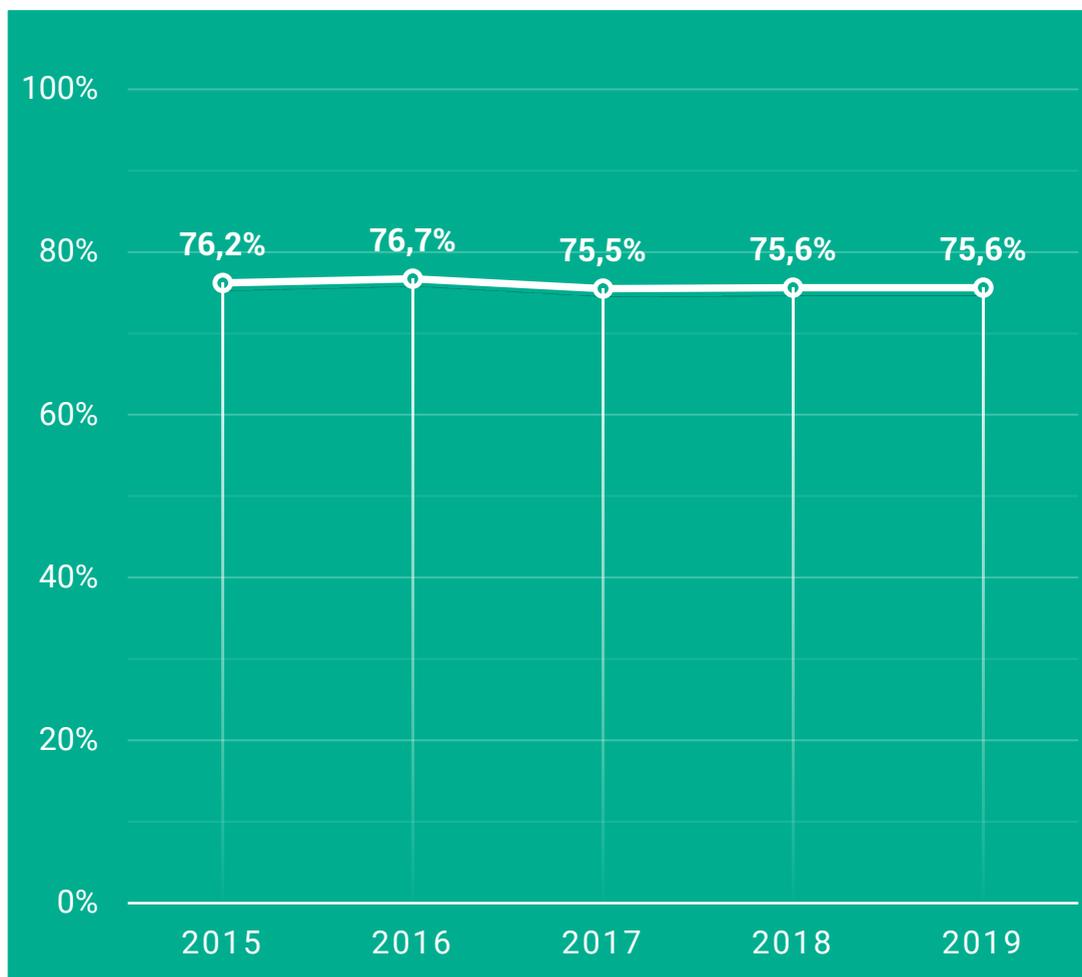
### Comparaison des taux de réussite au baccalauréat professionnel services





## RÉSULTATS DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

### Évolution du taux de réussite au BTS dans l'académie



# 13 Orientation

## des élèves

Afin de mieux accompagner les élèves dans leur orientation, différents axes sont mis en œuvre dans l'académie :

### → LE PROJET «AILES»

Ce projet doit améliorer la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de l'appel à projets PIA « dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », le projet «Ailes» (Accompagner à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur), porté conjointement par le rectorat de Reims, les Universités de Champagne-Ardenne, l'Université de Lorraine et le rectorat de Nancy-Metz, a été retenu parmi les 8 projets lauréats au niveau national.

Ce projet vise notamment à donner envie aux jeunes de se lancer dans une démarche d'orientation de qualité et pro active, limiter l'autocensure, et favoriser leur épanouissement dans les études et leur insertion professionnelle. Il permettra de donner plus d'envergure aux actions menées conjointement par l'Université de Lorraine et l'académie de Nancy-Metz, notamment en renforçant la formation des personnels, en améliorant l'information aux lycéens, en leur proposant des actions pour leur donner confiance et découvrir les métiers et le monde professionnel.

Afin de renforcer l'égalité des chances, le projet Ailes sera renforcé pour préparer l'orientation vers l'enseignement supérieur.

### → LA NOUVELLE COMPÉTENCE DU CONSEIL RÉGIONAL

Suite à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le Conseil régional se voit doter d'une nouvelle compétence en matière d'information sur les métiers et les formations. L'État conserve pour sa part la compétence liée à l'orientation, l'affectation et à l'éducation à l'orientation.

Dans la région Grand Est, cela se concrétise notamment à la rentrée 2019 par la mise à disposition des proviseurs de lycées d'une boîte à outils numérique recensant les actions et les ressources disponibles sur tout le territoire pour l'ensemble des secteurs d'activités.



# 14 La lutte contre le décrochage scolaire

## → L'EXISTANT

Dans l'académie de Nancy-Metz, le travail mené à tous les niveaux (établissement, bassin d'éducation et de formation, département académie) a permis de réduire significativement le nombre de décrocheurs : ils étaient en effet moins de 5000 en novembre 2018.

Le travail en matière de prévention sera donc poursuivi en 2019-2020, mais également celui relatif à la prise en charge de ces décrocheurs au sein de dispositifs de l'Éducation nationale. Ainsi 12 dispositifs d'accompagnement individualisé et personnalisé (DAIP) fonctionneront à cette rentrée (un par bassin d'éducation et de formation) pour prendre en charge des élèves de plus de 16 ans sans solution ou décrochant en cours d'année. Les DAIP ont pour objectifs de consolider les acquis du jeune et de travailler son projet de formation, près des 2/3 des élèves retrouvent ainsi une solution de formation initiale.

## → UNE NOUVEAUTÉ 2019 : UN MICROLYCÉE AU LYCÉE CALLOT

### Un microlycée, c'est quoi ?

Le microlycée qui ouvre ses portes au lycée Callot de Vandœuvre-lès-Nancy à la rentrée 2019 permettra à des jeunes de 18 à 25 ans qui ont interrompu leur scolarité au lycée de reprendre des études dans des conditions adaptées à leur situation en vue d'obtenir un baccalauréat général ou sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) et de poursuivre des études supérieures ensuite.

Le lycée Callot prévoit d'accueillir jusqu'à 25 jeunes cette année et, au 28 août, ils sont déjà 15 inscrits, sachant que l'entrée au microlycée peut intervenir en cours d'année scolaire (les enseignements sont organisés pour prendre en compte au maximum les besoins et contraintes de chacun).

### Des parcours adaptés

- si le bénéficiaire est issu de 2nde ou de 1ère (cas le plus fréquent) : il entre en « parcours préparatoire » et se présentera aux épreuves anticipées du baccalauréat en fin de première année et aux épreuves terminales en fin de seconde année.
- s'il n'a pas (ou peu) engagé un cursus en lycée, il entre en « parcours d'accueil » et bénéficie d'une remise à niveau.
- s'il est issu de première et en capacité de se présenter aux épreuves terminales, il entre alors en « parcours terminal ».

## Une formation personnalisée

L'emploi du temps est personnalisé en fonction du parcours antérieur, des contraintes personnelles du bénéficiaire et de son projet.

La formation comprend :

- des cours en petits groupes
- des activités encadrées par les professeurs et personnalisées
- des activités interdisciplinaires
- des ateliers culturels, artistiques et sportifs
- des temps de tutorat et de réunion
- du travail personnel principalement accompagné en microlycée
- une plateforme numérique en ligne hébergeant les cours, exercices et ressources

## Évaluation et autoévaluation

Des productions personnelles sont demandées tout au long de la formation, qui donnent lieu à des appréciations par les enseignants, et certaines d'entre elles relèveront du contrôle continu pour le baccalauréat.

À l'issue de chaque semestre, un bulletin de situation sera établi et le bénéficiaire rédige – pour chaque discipline et pour l'ensemble de la formation suivie – une appréciation concernant : ce qu'il pense avoir acquis ou non, la façon dont il est engagé dans le parcours, les pistes d'amélioration et ses besoins, etc.

Les professeurs échangent avec le bénéficiaire sur ses résultats et son parcours puis rédigent le bulletin de situation.

## Quel accompagnement ?

Tout au long de leur parcours, les bénéficiaires seront accompagnés par les enseignants du microlycée et se verront proposer un tutorat (rencontres régulières pour faire un point de situation et préciser les difficultés et les besoins).

## Le statut des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont sous statut scolaire, ils bénéficient d'un certificat de scolarité et d'une carte de lycéen. Cependant, ils peuvent conserver un statut de salarié ou de demandeur d'emploi ou de service civique.

Un accompagnement peut être proposé par la Mission locale (logement, santé, couverture sociale, etc.).

Ils peuvent éventuellement percevoir les bourses et se voir proposer un hébergement en résidence universitaire.

### Coordination

Madame Carole BOURGATTE  
Lycée Callot à Vandœuvre  
Site Montplaisir  
54500 Vandœuvre-lès-Nancy  
microlycee@ac-nancy-metz.fr

# 15 La voie professionnelle, l'autre voie vers l'excellence

La transformation de la voie professionnelle se met en place à la rentrée 2019 avec quelques éléments significatifs :

- La co-intervention entre professeurs d'enseignement général et professionnel pour donner du sens et rendre les enseignements plus concrets sera mise en place dans les formations de baccalauréat professionnel et CAP.
- La mise en place dans les formations de baccalauréat professionnel des secondes professionnelles par familles de métiers pour un parcours plus progressif et plus lisible :
  - Famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
  - Famille des métiers de la relation client
  - Famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

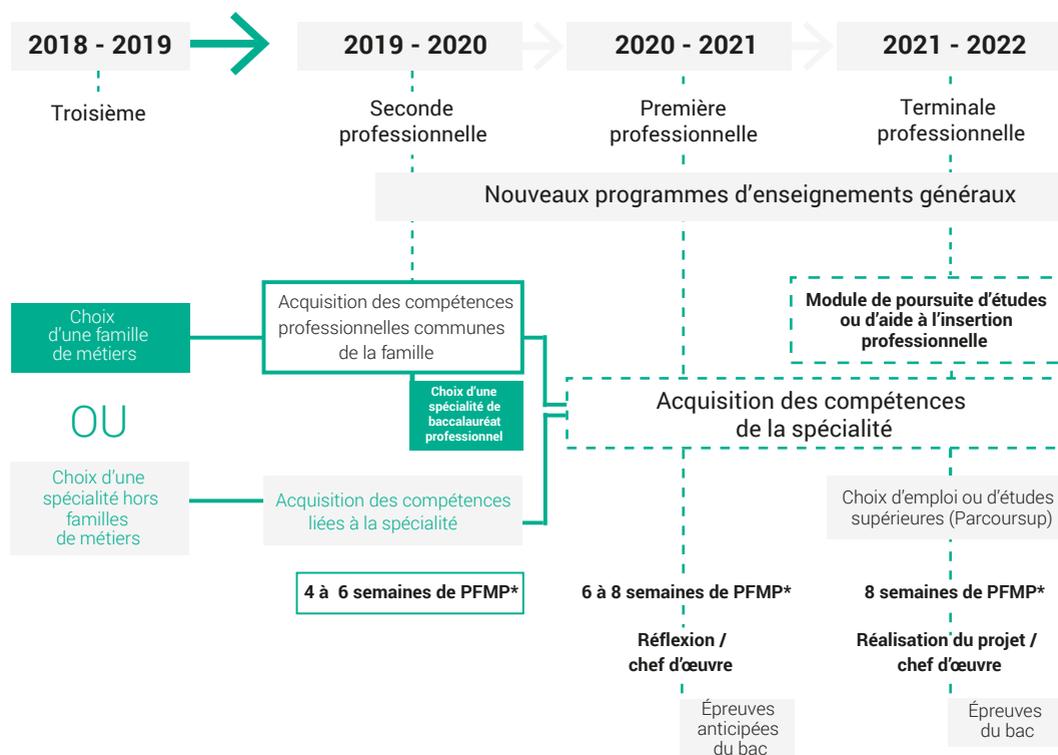
- La candidature de nouveaux réseaux au label Campus des métiers et des qualifications afin de soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social.

### L'apprentissage public en lycée professionnel

- Le développement de l'apprentissage dans les lycées, en complémentarité de l'offre publique actuelle et grâce à l'appui sur l'expertise de la région Grand Est. Ainsi plus de 110 formations professionnelles sous statut scolaire pourront accueillir des apprentis, soit 21 nouveaux lycées. Ainsi, plus de 41% des lycées professionnels / lycées polyvalents (LP/LPO) de l'académie pourront proposer de l'apprentissage à la rentrée 2019.



## PARCOURS D'UN ÉLÈVE ENTRANT EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 2019



\*PFMP : période de formation en milieu professionnel

## → LE PLURILINGUISME

Aujourd'hui, plus de 5 000 élèves de lycée professionnel apprennent l'allemand, soit 27,5% des élèves, un bon résultat au niveau national qui profite des initiatives qui se multiplient dans l'académie de Nancy-Metz depuis plusieurs années.

L'académie dispose à ce jour de 14 sections européennes Allemand en lycée professionnel avec un enseignement de spécialité par un ou plusieurs professeurs qui enseignent leur discipline en allemand, un partenariat allemand et des périodes de stages en Allemagne (139 élèves concernés en 2018). Les initiatives du lycée Pierre et Marie Curie de Freyding-Merlebach (57) pour la filière d'Accompagnement soins et services à la personne, ou pour le baccalauréat professionnel Cuisine sont deux exemples remarquables, mais il convient surtout de souligner la filière franco-allemande dans le secteur de la maintenance des véhicules automobiles au Lycée André Citroën de Metz-Marly. Ouverte en 2016, c'est une formation unique dans l'académie et rare en France (une 2ème existe à Bordeaux) avec échanges d'élèves en formation et des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger.



**L'ALLEMAND,  
UN PLUS  
POUR LES JEUNES !**



# 16 Lycée général et technologique

## LA RENTRÉE 2019 EST LA PREMIÈRE RENTRÉE DU NOUVEAU LYCÉE

### → FIN DES SÉRIES L/ES/S ET MISE EN PLACE DU TRIPTYQUE « TRONC COMMUN-ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ-OPTIONS »

Dans l'académie de Nancy-Metz, un comité de pilotage a été mis en place dès juillet 2018, composé des inspecteurs d'académie, d'inspecteurs pédagogiques, de la chef du service d'information et d'orientation, de la Déléguée Académique aux Enseignements techniques, de la Division de l'organisation scolaire et de chefs d'établissement.

Une carte des enseignements de spécialité a ainsi été élaborée fin décembre 2018 après concertation, puis modifiée à 2 reprises selon l'évolution des vœux des élèves et des familles (vœux provisoires / vœux définitifs).

### → DES PARCOURS PLUS DIVERS ET PLUS ADAPTÉS À CHAQUE LYCÉEN

Le nouveau lycée permet d'enrichir l'offre de formation sur l'ensemble du territoire. À la rentrée 2019, **100 % des établissements en milieu rural proposeront 7 enseignements de spécialité ou plus**. L'implantation des enseignements de spécialité permet de veiller à une meilleure équité territoriale et renforce l'offre de formation dans les lycées les moins attractifs.

**Par ailleurs, 83% des lycées publics proposeront au moins les 7 enseignements de spécialité les plus courants** (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales).

Les choix effectués par les élèves et **les familles montrent que les élèves ont pleinement usé de leur liberté pour choisir de nouvelles combinaisons de matières. Ce sont ainsi 50 combinaisons différentes qui seront suivies par les élèves de l'académie de Nancy-Metz.**

Si 32,9% des élèves associent « mathématiques », « physique-chimie » et « sciences de la vie et de la terre » (équivalent à la série S), on constate dans le même temps une diversification des profils avec notamment l'association d'enseignements scientifiques à des enseignements de sciences économiques et sociales, de littérature ou de sciences humaines.

## Les élèves plébiscitent les nouveaux enseignements de spécialité.

L'enseignement « histoire-géographie, géopolitique, science politique » a été choisi par 32 % des élèves. L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » va permettre à 16,6 % des élèves d'étudier la philosophie dès la classe de première.

L'enseignement « numérique et sciences informatiques » a été choisi par 6 % des élèves, début prometteur pour un enseignement nouveau autour duquel s'enclenche une vraie dynamique.

**La discipline des mathématiques s'impose comme l'enseignement de spécialité le plus choisi (72,8 % des élèves).**

## Les 10 enseignements de spécialité les plus choisis par les élèves

| Enseignements de spécialité choisis<br>Phase définitive d'orientation | % de demandes dans l'académie de Nancy-Metz | % de demandes au niveau national |
|---|---|----------------------------------|
| Maths   | 72,8 %                                      | 64 %                             |
| Physique-chimie   | 50,8 %                                      | 43,5 %                           |
| Sciences vie & terre  | 48,1 %                                      | 42,2 %                           |
| Sciences économiques et sociales                                      | 37,3 %                                      | 37,9 %                           |
| Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques              | 32,04 %                                     | 33,4 %                           |
| Langues, Littératures et Cultures Étrangères anglais                  | 23,3 %                                      | 26 %                             |
| Humanités, littérature et philosophie                                 | 16,6 %                                      | 18,5 %                           |
| Sciences ingénieur  | 7,5 %                                       | 6,7%                             |
| Numérique et sciences informatiques                                   | 6 %   | 8,4 %                            |
| Arts plastiques   | 1,72 %                                      | 3,4 %                            |

## Les 12 combinaisons les plus fréquemment choisies par les élèves

| Combinaisons les plus fréquemment demandée   | % total |
|--|---------|
| 1 Mathématiques / Physique-chimie / Sciences vie & terre   | 32,90%  |
| 2 Hist-géo. géopolitique & sc. politiques / Mathématiques / Sc. écono. & sociales  | 8,25%   |
| 3 Mathématiques / Physique-chimie / Sciences ingénieur   | 5,79%   |
| 4 Hist-géo. géopolitique & sc. politiques / Langues, littérature & cultures étrangères - anglais / Sc. écono. & sociales                 | 5,19%   |
| 5 Hist-géo. géopolitique & sc. politiques / Humanités, littérature et philosophie / Sc. écono. & sociales                                | 4,55%   |
| 6 Mathématiques / Sc. écono. & sociales / Sciences vie & terre   | 4,05%   |
| 7 Hist-géo. géopolitique & sc. politiques / Humanités, littérature et philosophie / Langues, littérature & cultures étrangères - anglais | 3,69%   |
| 8 Langues, littérature & cultures étrangères - anglais / Mathématiques / Sc. écono. & sociales   | 3,26%   |
| 9 Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie  | 2,99%   |
| 10 Mathématiques / Physique-chimie / Sc. écono. & sociales   | 2,61%   |
| 11 Hist-géo. géopolitique & sc. politiques / Sc. écono. & sociales / Sciences vie & terre  | 2,29%   |
| 12 Langues, littérature & cultures étrangères - anglais / Mathématiques physique-chimie  | 1,88%   |

# 17 Réussir dans et par le numérique

## Une académie très engagée

Le numérique est un levier de transformation des pratiques au service de toutes les réussites. Notre action s'inscrit au cœur des enjeux de l'École. L'académie, reconnue pour la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants, poursuit sa feuille de route.

Les usages pédagogiques du numérique s'intègrent dans les projets d'établissement. Ils permettent de proposer à chaque élève des méthodes d'apprentissage adaptées à ses besoins, favorisant ainsi la réussite scolaire et développant l'autonomie.

Les usages de l'Environnement numérique de travail (ENT) développent comme portail éducatif d'accès aux ressources favorisant des pratiques pédagogiques collaboratives et de personnalisation des parcours.



## → ÉCOLES

À la rentrée 2019, plus de 250 écoles vont bénéficier d'un ENT. Un déploiement sur deux circonscriptions est également en cours dans le département des Vosges, et un projet d'expérimentation par grappe scolaire sera préfigurateur d'un important plan autour du programme FUSEE avec le conseil départemental de la Moselle.

## → COLLÈGES

Le plan numérique collège se poursuit dans son accompagnement pédagogique. Les usages des ressources numériques se sont installés, l'académie va organiser un colloque pour témoigner de ces pratiques. Plus de 200 scénarios pédagogiques auront été valorisés cette année.

## → LYCÉES 4.0

Le projet Lycées 4.0 est un projet partenarial entre la région Grand Est, le Ministère de l'Éducation nationale et les 3 académies de Nancy-Metz/Strasbourg/Reims, qui doit conduire à 100% des manuels scolaires numériques sur l'ensemble des lycées de la région Grand Est d'ici à 2021.

Après 2 années de mise en œuvre progressive, le passage au 4.0 est généralisé à la rentrée 2019. Dans l'académie Nancy-Metz, ce sont 125 établissements qui sont «4.0». Les manuels et ressources sous format numérique seront consultables en ligne via l'ENT sur l'ordinateur de l'élève. Ils pourront également être installés par téléchargement sur son poste afin de permettre un accès à tout moment, en classe comme à la maison.

## → UN IMPORTANT PLAN DE FORMATION

L'académie de Nancy-Metz s'engage aux côtés des partenaires, collectivités territoriales. En 2018-2019, les établissements entrés dans le dispositif 4.0. ont bénéficié de 7 800 journées de formation, disciplinaires et interdisciplinaires, et d'un accompagnement en proximité par les chargés de mission de la Délégation Académique au Numérique.

L'effort va se poursuivre dans le cadre de la généralisation avec une mobilisation toujours aussi importante en tenant compte des retours de pratiques des vagues 1 et 2 : communautés apprenantes, séminaires d'échanges, groupes de productions pédagogiques, formations disciplinaires, le numérique dans le cadre de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle.

## → DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ENRICHIES

L'éco-système numérique dont bénéficient les établissements permet la mise en place de nouvelles méthodes de travail par l'utilisation d'activités enrichies ; des pédagogies actives se font jour : les classes inversées ou accompagnées permettent d'accompagner les élèves d'une façon moins frontale. Le travail collaboratif s'accroît : les recherches documentaires et les travaux de groupes se font directement dans le cadre de l'heure de classe.

2/3 des enseignants déclarent que le dispositif lycée 4.0 leur a permis d'expérimenter des pratiques pédagogiques de type classe inversée ou classe accompagnée.

Il faut souligner le rôle d'amplificateur du dispositif 4.0 dans le développement des pratiques numériques au travers de l'ENT. La possibilité de créer des parcours différenciés et individualisés est accrue (utilisation des manuels numériques enrichis, création de cartes mentales, de vidéos, exercices...).

## → DES PROJETS DE RECHERCHE, DÉMARCHE PROSPECTIVE ET D'ÉVALUATION

L'académie de Nancy-Metz est engagée dans 8 projets de recherche, pour certains des résultats vont être présentés cette année, trois autres commencent à cette rentrée. Dans l'actualité de cette rentrée, de la réforme des lycées et de la transformation de la voie professionnelle, citons particulièrement :

- UN&LEM étudie le rapport entre les usages domestiques et scolaires de l'outil numérique ;
- B4MATIVE développe une plateforme numérique afin d'élaborer des évaluations formatives, de travailler l'argumentation des élèves, et ainsi favoriser l'engagement des élèves et l'appropriation des savoirs
- PEACE doit étudier la consommation des élèves en matière de ressources numériques afin de conseiller ceux-ci, les professeurs mais aussi les éditeurs de ressources pour en améliorer la conception.

# 18 Le plurilinguisme et le transfrontalier, des atouts pour nos élèves

**L'académie de Nancy-Metz est la 2ème académie de France où l'on apprend le plus l'allemand, avec environ un tiers des élèves apprenant au 1er degré, et 1 élève sur 2 dans le second degré.**

## → À L'ÉCOLE (MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE)

L'apprentissage de l'allemand est renforcé dans de nombreuses écoles en Moselle (dans 1/3 des écoles enseignant l'allemand) et en Meurthe-et-Moselle avec des dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand dès la maternelle, 19 écoles labellisées Élysée 2020 et 66 écoles engagées dans un dispositif d'apprentissage de l'allemand précoce.

Les autres départements lorrains sont engagés dans d'autres dispositifs d'apprentissage de l'allemand à différents niveaux. Depuis 2016, dans une démarche de plurilinguisme permettant d'intégrer une 2ème langue vivante dès l'école primaire, un déploiement de l'apprentissage de l'allemand a été réalisé en Meuse, permettant ainsi, depuis la rentrée 2018, à plus de 80% des élèves de CM1-CM2 d'apprendre l'allemand. Dans les Vosges, 7 écoles proposent aussi l'apprentissage de l'allemand et l'anglais en primaire.

Des sensibilisations originales à l'allemand sont expérimentées, à l'instar de « l'allemand passionnel », mené depuis la rentrée 2018 en partenariat avec le Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine et la Ville de Metz. Il s'agit d'ateliers de sensibilisation à l'allemand et à sa culture dans les classes de maternelles par des étudiants allemands (ou de cursus binationaux). Une fois la phase pilote terminée, ce dispositif pourrait être modélisé sur l'ensemble des territoires France et Allemagne.

## → AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Dans l'académie de Nancy-Metz, 1 élève sur 2 apprend l'allemand dans le 2nd degré.

Au collège, 85% des collèges de l'académie proposent l'option Bilingue Allemand / Anglais, et différents collèges proposent l'option Langues et Culture Etrangère à leur élèves. En Moselle, deux établissements sont investis dans le dispositif MOSA (maison ouverte des services pour l'Allemagne) qui permet aux élèves et aux professeurs de traverser régulièrement la frontière. Par ailleurs, 9 collèges sont engagés dans un dispositif bilingue « biculturel », qui dans une logique de parcours, vient compléter le parcours bilingue initié dès la maternelle. Depuis 10 ans, le nombre d'élèves dans ces cursus a doublé, atteignant près de 800, et les perspectives de développement sont déjà prévues sur les prochaines années, notamment en Meurthe-et-Moselle dans la poursuite des dispositifs bilingues « immersifs » mis en place dans différentes écoles.

Au lycée, l'ensemble des établissements généraux et technologiques proposent un enseignement de l'allemand à leurs élèves. Les élèves de l'académie de Nancy-Metz peuvent aussi suivre des cursus franco-allemands d'excellence : on dénombre 6 sections Abibac pour les sections générales, 6 sections Abi/BacPlus pour le volet technologique (Sciences de l'ingénieur et secteur tertiaire) et deux tiers des lycées proposent des sections européennes en allemand. Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, 10 établissements publics proposent aux élèves la possibilité de choisir un enseignement de spécialité Langue Littérature et Culture Étrangère Allemand.

## → ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE, PIONNIÈRE DES DIPLÔMES FRANCO-ALLEMANDS

En matière d'enseignement supérieur, le territoire de l'académie de Nancy-Metz compte près de 50 cursus franco-allemands, notamment les pionniers avec l'ISFATES qui a fêté en 2018 ses 40 ans. Les filières de l'Université de Lorraine sont rassemblées au sein du réseau du Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine (CFALOR), principal acteur de l'enseignement supérieur qui gravite autour d'autres cursus franco-allemands proposés dans différentes écoles, notamment le campus européen franco-allemand de Sciences Po à Nancy.

Depuis 2016, un Prix franco-allemand de la Chancellerie permet aussi de récompenser le travail franco-allemand de mémoire réalisé par les étudiants de 3ème année de licence, en 1ère ou 2ème année de Master de l'Université de Lorraine.

## → LES ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS ET FRANCO-ALLEMANDS, UNE CHANCE POUR LES JEUNES

Une politique dynamique en la matière est menée sur le territoire de l'académie de Nancy-Metz, notamment via les appariements entre établissements. L'objectif fixé à l'horizon 2020 est de 100% d'établissements jumelés avec un établissement étranger partenaire. Parmi les 343 coopérations officielles existantes actuellement sur le territoire lorrain, 54% le sont avec l'Allemagne. Les relations franco-allemandes occupent ainsi la 1ère place des partenariats.

Les mobilités collectives à destination de l'Allemagne représentent aussi près de 50% des mobilités (soit environ 500 mobilités pour près de 20 000 élèves concernés par an).

### L'enseignement de l'allemand en chiffres :

– **Budget** : Chaque année, ce sont 50 millions d'euros engagés par l'Éducation nationale via l'académie de Nancy-Metz pour l'apprentissage de l'allemand (1er et 2nd degré). Cela se traduit principalement par la rémunération des professeurs, mais aussi les formations, et dans une moindre mesure les soutiens financiers à certains projets pédagogiques innovants, de mobilités, etc.

– **1er degré public** : 40 298 élèves apprennent l'allemand dans 565 écoles, soit 32,3 % des élèves. Environ 13 000 élèves de l'académie suivent un enseignement spécifique de l'allemand (Plurilinguisme Allemand / Anglais avant la 6ème, apprentissage précoce ou renforcé de l'allemand, cursus bilingue « immersif » ou « biculturel »).

25% des écoles maternelles françaises franco-allemandes « Élysée 2020 » sont dans l'académie.

– **2nd degré public**

• Au collège

55 000 collégiens apprennent l'allemand

1/3 des élèves de 6ème suivent une section bi-langue Allemand / Anglais

85% des collèges de l'académie proposent une section bi-langue Allemand / Anglais

• Au lycée

+ de 20 000 élèves en lycée général et technologique apprennent l'allemand

100% des lycées généraux et technologiques proposent l'allemand dans l'académie

67% proposent une section européenne Allemand

– **Dans la voie professionnelle** : + de 5 000 élèves de lycée professionnel apprennent l'allemand, soit 27,5% des élèves,

14 sections européennes Allemand en lycée professionnel

1 filière franco-allemande dans le secteur de la maintenance des véhicules automobiles au Lycée André Citroën de Metz-Marly

1 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) franco-allemand Bois dans les Vosges

– **Mobilités et échanges** : 20 000 élèves participent à des mobilités en Allemagne, soit +50% des mobilités

187 appariements entre établissements du secondaire le sont avec l'Allemagne, soit 54%

350 jeunes lorrains qui participent au programme d'échange Schumann chaque année

# 19 Lutte

## contre le harcèlement

**L'académie de Nancy-Metz met en œuvre les orientations ministérielles relatives à la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école selon 4 axes « sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge » avec l'implication des élèves, des personnels et des parents.**

### → UNE NOUVELLE BASE LÉGALE

La loi « Pour une École de la confiance » a donné une réalité juridique au principe d'une « scolarité sans harcèlement », qui figure désormais à l'**article L511-3-1 du code de l'éducation** : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

### → PLUSIEURS MESURES CONCRÈTES DANS L'ACADÉMIE

- L'**interdiction de l'utilisation du portable à l'école et au collège** contribue à lutter contre le cyber harcèlement : cf Loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire. Cette mention est inscrite dans tous les règlements intérieurs des établissements et fait souvent l'objet d'une communication aux familles.
- Près de **500 ambassadeurs lycéens** ont été formés ces 3 dernières années par la référente académique du dispositif NAH (Non Au Harcèlement) et le délégué académique à la vie lycéenne. Ces ambassadeurs constituent ainsi un réseau pouvant sensibiliser leurs pairs en lycée, en collèges ou en écoles, et animer des temps d'échange sur le sujet. Accompagnés de personnes ressources de l'EPL, ils sont de plus en plus mobilisés sur les territoires.
- Un **numéro vert (national) dédié : 3020**. Derrière ce numéro, un réseau d'écouteurs qui relaie les appels de parents aux **référénts académiques et départementaux** pour une prise en charge de proximité. Ainsi que **le numéro vert académique 0808 800 209** et le numéro Net écoute 0800 200 000.
- Les **campagnes nationales** sont déployées au niveau académique sur les territoires lorrains et mobilisent les élèves et des membres de leurs équipes éducatives (enseignants, personnels d'éducation, de santé et social) :
  - Chaque année environ 50 établissements proposent 1 ou 2 productions en participant au **prix Non au harcèlement** (un collège primé au niveau national en mai 2018).

- Une mobilisation dans les établissements lors des **journées nationales** début novembre.
- De nombreuses actions de prévention sont conduites auprès des élèves, associant aussi des prises en compte par les conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne, médiateurs élèves...
  - Les personnels sont formés sur la problématique du harcèlement à l'école, dans le cadre de la formation continue ou en proximité à la demande d'une équipe. Les enseignants sont les premiers au cœur de la classe à pouvoir identifier des signes de mal être, de tension entre les élèves.
  - Un **réseau de 6 référents** sur l'académie prend en compte les situations qui sont signalées et contribue à la formation des personnels (PAF, formation sur site et/ou à la demande des équipes).



## **LA DÉMARCHE ENGAGÉE SE POURSUIVRA EN 2019-2020 :**

- par une sensibilisation accrue des élèves et des personnels du **1er degré**
- par le développement de la **formation des ambassadeurs lycéens** et de la **formation des ambassadeurs collégiens** par territoires
- par l'accompagnement des écoles et des établissements dans l'**élaboration d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves**
- par la création de réseaux d'intervention mobilisables par les établissements.

# 20 Une école \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ à l'avant-poste de la transition écologique \_\_\_\_\_

**Le thème du développement durable et le climat font désormais partie non seulement des programmes, mais aussi de l'engagement citoyen des jeunes générations.**

## → **LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DES DÉBATS : L'EXEMPLE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE VIE LYCÉENNE (CAVL) DU 13 MARS 2019**

Le réchauffement climatique et ses conséquences, le rôle des activités de l'homme dans ce réchauffement sont des préoccupations importantes pour la jeunesse qui s'est mobilisée régulièrement au plan international. La thématique a été débattue lors du CAVL du 13 mars 2019. Le Ministre a lancé une demi-journée de débat dans tous les lycées de France le vendredi 15 mars. Les résultats des échanges menés dans les établissements ont été un sujet de travail lors du dernier CNVL.

19 établissements sur les 96 lycées de l'académie ont retourné le document de restitution des débats. Il est à noter que les lycées professionnels se sont particulièrement investis dans la démarche. Souvent les débats sont un état des lieux, parfois ils formulent des projets. Parmi les propositions :

– **Rénovation des locaux** (isolation, régulation chauffage, robinetterie, panneaux solaires dans les EPLE),

– **Tri, revalorisation des déchets**, investissement dans des matériaux et du matériel innovant (nano-ordinateurs), des produits ménagers écologiques, mesure de la capacité de recyclage des matériaux innovants (panneaux solaires) et des nouvelles technologies,

– **Énergie** : préoccupation autour de la consommation énergétique des data centers, mobilité collective ou douce, bilan carbone des établissements, proposition de suivi des indicateurs écologiques par l'intendance en CA,

– **Alimentation** : sensibilisation pour les collégiens à la lutte contre le gaspi, filière courte, menu sans viande, produits de saison, limitation des emballages,

– **Entrée des potagers, des composts, des ruches, des nichoirs** dans les établissements,

– **Sensibilisation des familles**, organisation de voyages solidaires...

## → **ECO-DÉLÉGUÉS : MISE EN PLACE ET PROFESSIONS DE FOI DES ÉLÈVES LORS DES ÉLECTIONS 2019-2020**

– Le 29 mai a eu lieu la 4ème visioconférence entre les élus CAVL et CNVL des académies et le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les discussions ont porté sur la concrétisation et la réalisation en établissement des engagements du Ministre lors des échanges en CNVL sur les préoccupations des lycéens à propos du changement climatiques.

– Suite à ces échanges, le Ministère a proposé 8 mesures, dont la mise en place d'éco-délégués élus dans chaque classe.

## Les appels à projet vie lycéenne : quelques exemples

La **circulaire n° 2014-092 « favoriser l'engagement des élèves »** en date du 16 juillet 2014, recommande aux académies de privilégier la procédure d'appel à projets afin de répartir les « fonds de vie lycéenne ».

Les élèves élus au CAVL qui examinent les dossiers ont attribué une dotation de 400€, par projet et par établissement, aux établissements répondant aux critères de l'appel à projets Vie Lycéenne.

Pour 2018-2019, **34 projets ont été proposés** (contre 28 l'année précédente) pour 96 lycées; la moitié de ces projets s'inscrivent dans la problématique du développement durable, ainsi :

- Journée dédiée au développement durable avec une marche verte (LPO Boutet de Monvel, Lunéville)
- Sensibilisation au développement durable et opération de recyclage des manuels scolaires (LGT Raymond Poincaré à Bar-Le-Duc)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation, travail en partenariat avec une association ou une compagnie artistique (LG La Haie Griselle – Gérardmer)
- Atelier vélo du lycée / former à la «vélonomie». Organisation d'une balade à vélo, réalisation de cartes de déplacements à vélo jusqu'à l'établissement, achat de produits bio équitables pour une collation lors d'une journée verte. (LPO Louis de Cormontaigne – Metz)
- Mon lycée 3D. Journée de sensibilisation et achat de matériel pour l'organisation du tri et du recyclage. (LGT Jacques Marquette - Pont-à-Mousson)
- Début de mise en place d'une démarche d'amélioration de l'environnement, Achat de bac à fleurs, travail en partenariat avec un établissement agricole. (Lycée Erckmann Chatrian – Phalsbourg)
- « Charlo l'écolo ». Créer une synergie autour des actions éparses existantes. Mobiliser pour améliorer son cadre de vie et sensibiliser les élèves. Création d'un espace-info, réalisation de tri, cendrier... (LGT Charlemagne – Thionville).

## À l'agenda 2019-2020 :

### Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) - 18 septembre, lycée Fabert à Metz

La thématique portera le 18 septembre sur le développement durable. Il s'agit d'une préoccupation forte des lycéens qui se sont mobilisés au printemps dans plusieurs pays autour du climat.

Ce CAVL sera l'occasion de faire un bilan des actions du CAVL et du CNVL 2018-2019 autour du développement durable.

### CAVL à la Cité des paysages (Sion) - Décembre 2019

Le CAVL du mois de décembre 2019 aura lieu à la Cité des Paysages à Sion. Le site exceptionnel appartenant au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle met depuis de nombreuses années en valeur les ressources et les démarches de protection de l'environnement, et a noué de nombreux partenariats avec l'académie.

Lors de ce séminaire de 2 jours, l'EDD entre autres sujets sera abordé :

- Présentation de l'évolution du développement durable dans toutes ses dimensions, notamment dans sa dimension humaine.
- Animation avec l'association « Teragir » et promotion du concours jeune reporter pour l'environnement.

<https://www.jeunesreporters.org/>

### Échange européen : thématique du développement durable - printemps 2020

Lors du CAVL du 13 mars 2019, la réflexion des élèves a porté sur l'organisation de rencontres européennes avec les lycéens des pays transfrontaliers de la Grande Région.

Le projet des lycéens est de relancer le dispositif et d'organiser ces rencontres européennes au printemps 2020. Cet échange aura lieu avec les partenaires de la Grande Région (Sar-Lor-Lux) et dans le cadre du groupe de travail « Éducation et formation » de la Grande Région.

Cette rencontre pourrait réunir, sur 3 jours, environ 50 élèves des différentes régions/pays, soit entre 5 et 10 élèves maximum par région.

Les points qui pourraient être des thématiques lors de cette journée sont :

- Le système éducatif de chaque pays (aménagement des classes, devoirs, notation, évaluation),
- Les différences culturelles et les problématiques d'accès à l'éducation
- Le lien entre l'école et l'insertion professionnelle : un sujet d'inquiétude pour les lycéens de tous les pays ?
- L'écologie



# S'unir

## pour



---

# réussir

---



# 21 Formation

## des personnels

L'ensemble des formations de l'année scolaire à venir sont inscrites dans le Plan Académique de Formation (PAF). Il constitue le catalogue des formations spécifiques à destination des personnels d'enseignement des écoles, collèges et lycées de l'académie. Le PAF reflète pour une part les priorités nationales et, pour une autre part, des impulsions spécifiques liées à des priorités ou à des besoins spécifiques de l'académie.

### → LA FORMATION DANS LE 1ER DEGRÉ

— La circulaire de rentrée 2019 (B.O. n°22 du 29 mai 2019) fixe les priorités pour l'école primaire et les axes d'une formation renforcée en vue de la mise en œuvre de ces priorités en 2019-2020.

Cette année encore, les 18h d'animations pédagogiques seront dédiées à l'enrichissement des compétences professionnelles des professeurs en français et en mathématiques ; elles s'appuieront sur l'analyse des évaluations nationales.

Dans le cadre du plan Villani-Torossian pour l'enseignement des mathématiques, 4 référents ont suivi la formation académique organisée dans l'académie de Reims. Ces référents, auxquels s'ajoutent onze conseillers pédagogiques en charge du dossier mathématiques, ont également bénéficié de la formation organisée au niveau national.

— La formation continue des professeurs de maternelle pour cette année scolaire est actualisée et renforcée : elle porte sur le langage, le nombre et le développement affectif et social du jeune enfant.

— Au niveau départemental, il est prévu de mutualiser les formateurs et les dispositifs de formation pour plus de diversification et d'efficacité : formation initiale des directeurs d'école, préparation au CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur) et au CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

— 3 axes forts vont également être déclinés dans les plans de formation départementaux : la transmission des savoirs et des valeurs essentielles pour vivre en société, l'accompagnement à l'apprentissage d'une langue vivante étrangère, notamment l'anglais, le développement de l'éducation artistique et culturelle comme entrée essentielle pour la construction de soi et le développement de sentiments positifs envers les autres.

### → LA FORMATION DANS LE SECOND DEGRÉ

Le plan de formation 2019-2020 s'élève à un prévisionnel de 75 000 « journées stagiaires », (volume équivalent à celui de l'an dernier).

Les journées de formation, dans le cadre de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle, seront fortement préparées et accompagnées par le travail de groupes de formateurs, en appui des corps d'inspection.

Les principaux axes de la formation se déclinent de la façon suivante :

### — La réforme du lycée général et technologique

En 2018-2019, une première journée de formation sur les nouveaux programmes du tronc commun et des enseignements de spécialité en classe de Seconde et de Première a concerné 6000 stagiaires convoqués. Elle a permis aux enseignants de recevoir des informations sur le cadrage institutionnel, une explicitation complète des nouveaux programmes, et de bénéficier de temps de réflexion et d'échanges avec leurs collègues d'autres établissements de l'académie.

Une seconde journée de formation est programmée au cours du premier trimestre afin de permettre aux enseignants de mutualiser les pratiques testées au sein de la classe et les questionnements.

Au cours de ces deux journées, des éléments de formation relatifs au numérique pédagogique sont à chaque fois apportés.

La mise en œuvre de ces formations pendant les premières semaines de l'année scolaire permettra de laisser la place ensuite au déploiement des formations qui concernent les nouveaux programmes de Terminale en vue de la préparation de la rentrée 2020.

Des temps de formation plus spécifiques sur la préparation du grand oral ou le contrôle continu prendront place également dans le calendrier de l'année scolaire.

### — La transformation de la voie professionnelle

Une première journée de formation sur les grands axes de la transformation de la voie professionnelle, ainsi que sur les nouveaux programmes représente un volume de 1000 journées stagiaires en 2018-2019.

Le mode opératoire sera le même que pour la réforme du lycée, à savoir la mise en œuvre de journées de formation sur les nouveaux programmes publiés ainsi que sur les thématiques fortes de la réforme : le chef-d'œuvre, la co-intervention, les familles de métiers.

## → LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

3 domaines font l'objet de dispositifs mobilisateurs en ingénierie de formation et en termes de collaboration avec l'INSPE de Lorraine :

- la préparation au CAPPEI, conjointe pour le premier et le second degré,
- la préparation au CAFFA (Certificat aux fonctions de formateur académique second degré) dont certains modules sont partagés avec la préparation au CAFIPEMF,
- la formation des tuteurs d'étudiants fonctionnaires stagiaires ainsi que celle des enseignants d'accueil qui accompagnent des étudiants en M1 engagés dans la voie des métiers du professorat.

### Focus sur la formation dans le cadre de l'École inclusive

Afin d'améliorer la prise en compte des élèves en situation de handicap et la qualité de la réponse apportée par l'institution, sont prévus des modules spécifiques portant sur les positionnements respectifs des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et des professeurs, et sur les problématiques liées à la pédagogie auprès de ces élèves.

Le plan de formation des AESH comporte 2 volets :

- En formation initiale, un dispositif d'adaptation à l'emploi pour les agents en CDD du premier et du second degré, sous la forme d'un parcours M@gistere portant sur la connaissance des institutions et des systèmes institutionnels, la connaissance du handicap et des besoins des élèves en situation de handicap, le développement des compétences spécifiques et l'accompagnement à la fonction.
- En formation continue, sont programmés des sessions d'approfondissement sur les handicaps, des conférences en lien avec le domaine, ainsi que des modules de « Prévention et Secours civiques ». De façon plus large, des formations seront consacrées aux troubles du spectre autistique, en lien avec le plan autisme, aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Au total, pour ce sujet 4800 journées stagiaires ont été provisionnées.

# 22 La préprofessionnalisation des enseignants

## Nouveauté 2019

- Intégré au cycle de formation universitaire, ce nouveau parcours de préprofessionnalisation est proposé, dès la rentrée 2019, aux étudiants à partir de la licence (L2) se destinant à être enseignant du second degré ou du premier degré. Il permet une entrée progressive dans le métier de professeur, par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés.
- Le contrat de préprofessionnalisation est un contrat de droit public conclu, à compter du 2 septembre 2019, pour une durée de 3 ans, prolongeable d'un an maximum.
- Suite à la campagne de recrutement (20 mai-12 juillet 2019), l'académie de Nancy-Metz, a recruté 48 étudiants se destinant à une carrière d'enseignant du second degré dans les disciplines « anglais » (12), « lettres » (14) et « mathématiques » (22)
- Les étudiants doivent assurer un service de 8 heures hebdomadaires pendant 39 semaines dans un collège ou un lycée public de l'académie et bénéficient d'un emploi du temps universitaire aménagé. De fait, pour cette année, les 48 étudiants sont affectés en collège (24 au sein de l'agglomération de Nancy et 24 au sein de l'agglomération de Metz).
- Les missions qu'ils se verront confier sont :
  - En L2 : observations, interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons.
  - En L3 : participation à l'accompagnement personnalisé et intervention dans les parcours éducatifs, interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons.
  - En M1 MEEF second degré : toutes les activités pédagogiques mentionnées au titre de la L3 ainsi que des missions d'enseignement de séquences pédagogiques complètes.
- Ces étudiants percevront une rémunération nette mensuelle allant de 693€ en L2 à 980€ en M1 (et cumulable avec une bourse d'études sur critères sociaux).
- Pendant toute la durée du contrat, le bénéficiaire recevra un accompagnement adapté grâce à la mise en place d'un double tutorat (tuteur de terrain dans l'établissement ; tuteur référent en université).

# 23 Une Gestion des Ressources Humaines de proximité Nouveauté 2019

Après une phase d'expérimentation, une gestion des ressources humaines de proximité va être généralisée.

Il s'agit concrètement de créer des postes de conseillers RH de proximité (1 par département) dont la mission principale est d'accompagner les personnels du 1er et du 2nd degré.

## Les missions d'un GRH de proximité :

- écouter, conseiller, prévenir ;
- aider au développement personnel et professionnel ;
- animer des réseaux professionnels dans un bassin d'emploi local.

Les conseillers RH sont identifiés comme un pôle ressources pour les chefs d'établissements, les Inspecteurs référents d'établissements et les IEN de circonscription.

Ils agiront sous l'autorité hiérarchique du DRH.

Ils bénéficieront d'une semaine de formation à l'IHEEF (ex-ESEN) début octobre.

# 24' L'ouverture à l'international

---

---

## Contexte général

### L'ouverture internationale, un levier pour la réussite des élèves

Des perspectives chiffrées pour 2019 - 2020 dans l'académie de Nancy-Metz :

- 100% des établissements en partenariat avec au moins un établissement étranger
- 1 000 jeunes de l'académie, collégiens, lycéens et notamment lycéens en section professionnelle ou technologique en mobilité individuelle de 2, 4, 6 ou 8 semaines à l'étranger en 2019 - 2020

Des établissements qui s'engagent pour un renforcement des compétences linguistiques et interculturelles de leurs élèves et de leurs équipes éducatives : 7 écoles primaires, collèges et lycées seront officiellement labellisés EUROSCOL en septembre et tous les établissements qui le souhaitent pourront déposer leur dossier de labellisation au cours de l'année 2019 - 2020

---

## Focus sur le lycée Jeanne d'Arc (Nancy) qui accède en 2019 au statut de lycée international

Le lycée Jeanne d'Arc est un établissement d'enseignement général et technologique présentant une offre de formation principalement orientée vers les langues vivantes, avec une section internationale britannique, des sections binationales en allemand et espagnol (ABIBAC et BACHIBAC) et des sections européennes. L'établissement a noué de nombreux partenariats au delà même des pays dont la langue est enseignée, qui se traduisent par des projets d'échange entre les élèves et entre les enseignants. De nombreux élèves et enseignants étrangers sont accueillis au sein du lycée Jeanne d'Arc en provenance d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Norvège, du Canada dans le cadre d'échanges collectifs ou de mobilités individuelles.

À la rentrée 2019, le lycée Jeanne d'Arc de Nancy devient officiellement « lycée international Jeanne d'Arc » (le seul de l'académie). Cette évolution signifie pour l'année à venir la construction de nouveaux partenariats avec des établissements étrangers mais également d'un renforcement des enseignements linguistiques et interculturels au bénéfice d'un nombre d'élèves toujours plus important !

- 
- La notion de « climat scolaire » couvre l'ensemble des problématiques associées non seulement à la réussite et à l'épanouissement des élèves, mais aussi aux conditions de travail des personnels et aux relations de l'École à ses usagers et à ses partenaires (violences, harcèlement, incivilités, etc.). Le « climat scolaire » demeure une priorité nationale et académique.
  - L'académie de Nancy-Metz est dotée depuis plusieurs années d'un groupe académique rassemblant différents inspecteurs, des conseillers techniques et des personnels de direction et d'éducation.
  - Des programmes de formation à l'échelon académique ou local ont été engagés ces dernières années par ce groupe académique en lien avec l'équipe mobile de sécurité (cf § suivant) qui peut accompagner la mise en œuvre de diagnostics locaux de climat scolaire dans les 1er et 2nd degrés. Un axe de travail porte plus particulièrement sur la promotion de la notion de climat scolaire et de sa méthodologie au sein du 1er degré (en tenant compte de ses spécificités).
-

# 26 L'équipe mobile de sécurité

---

L'équipe mobile de sécurité de l'académie participe à l'amélioration du climat scolaire sur plusieurs dimensions. Elle peut intervenir sur différents domaines :

- L'équipe est spécialiste en gestion de crise. Elle forme les responsables de l'académie à la prévention et à la gestion de crise en partenariat avec la gendarmerie nationale et l'armée. Ces formations permettent que les incidents ne se transforment pas en crise en anticipant les évolutions et en prenant en compte les éléments perturbateurs, humains ou techniques, de manière optimale.
- La prévention s'exerce sous différentes formes :
  - Une sensibilisation et une information à destination des élèves et des personnels. Cette action peut faire suite à une problématique rencontrée par l'établissement (harcèlement, jeux dangereux, utilisation des réseaux sociaux, violences, etc.).
  - Des enquêtes, anonymes, de climat scolaire. Cet outil permet au chef d'établissement de construire une politique de gestion.
- Les interventions sont initiées, la plupart du temps, par des signalements des établissements qui ont eu ou vont avoir une situation difficile à gérer. L'équipe mobile de sécurité se déplace pour apporter un soutien en vue de désamorcer des tensions ou d'éviter une amplification des problèmes. Si besoin, elle intervient avec les forces de l'ordre.

- L'accompagnement permet d'utiliser des outils à la disposition des établissements, tel que le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), ou les diagnostics de sécurité des établissements (DSE).

Les 10 équipiers de l'académie de Nancy-Metz interviennent sur l'ensemble du territoire de l'académie. Ils peuvent être sollicités sur des demandes émanant de tous les niveaux : rectorat, directions des services départementaux de l'Éducation nationale, IEN, responsable d'établissement. En termes de prévention et de formation, les équipiers agissent en collaboration avec les autres acteurs qui favorisent aussi un « climat scolaire serein ».

# 27 Les dispositifs pour préserver les valeurs de la République

— L'éducation aux valeurs de la République se déploie à travers toutes les disciplines, et en particulier dans l'Enseignement Moral et Civique (EMC), dans les projets d'école ou d'établissement et les projets interdisciplinaires, les actions de la vie collégienne et lycéenne, ainsi que dans toutes les dimensions de l'activité scolaire.

Les personnels de l'éducation nationale se sentent parfois seuls face à une manifestation de racisme ou d'antisémitisme.

— Dans ce contexte, un formulaire en ligne « Valeurs de la République » leur est destiné.

— Il permet de signaler des atteintes aux valeurs de la République dont ils ont été témoins, ou de demander conseil au sujet de difficultés rencontrées dans ce domaine, ou dont ils s'estiment être victimes, comme le prévoit le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020).

— À l'échelle académique, une équipe est chargée d'accompagner et d'aider les établissements (communautés éducatives et élèves) dans toutes les situations complexes qu'ils peuvent rencontrer autour des questions de racisme et d'antisémitisme ou de discriminations et aussi de laïcité.

Cette équipe intègre notamment le référent Laïcité, le référent Mémoire et Citoyenneté, le responsable des Équipes mobiles de sécurité (EMS), des équipiers de l'EMS.

Cette équipe académique « Valeurs de la République », initialement identifiée équipe académique « Laïcité et fait religieux », est mobilisable via l'adresse générique :

[ealaicite@ac-nancy-metz.fr](mailto:ealaicite@ac-nancy-metz.fr)

# 28 Une politique de l'internat renforcée

---

---

## → L'EXISTANT

L'académie dispose à l'heure actuelle de 78 internats : 2 en collèges, 3 en établissement régional d'enseignement adapté (EREA), et 73 en lycées (dont 24 en lycées des métiers). 40 de ces internats accueillent par ailleurs des élèves en formation post baccalauréat.

Ce sont environ 8000 élèves (dont élèves BTS/CPGE) qui bénéficient d'une place en internat. Au-delà des internats de droit commun, l'académie de Nancy-Metz dispose de plusieurs internats remarquables :

- **L'internat académique de la réussite implanté à Chatel Saint Germain (57)** qui, autour d'un projet pédagogique et éducatif ambitieux associant de nombreux partenaires, accueille quelque 200 élèves qui sont ensuite scolarisés dans les différents établissements du secteur messin en fonction de leur projet d'études, aussi bien en lycée général et technologique qu'en LP ou en post-bac.
  - **L'internat du collège de l'Arsenal à Metz (57)** entièrement consacré à l'accueil de collégiens sportifs de haut-niveau. Le double projet de réussite sportive et scolaire est au cœur d'un projet partenarial en place.
  - **L'internat du collège Robert Aubry de Ligny-en-Barrois (55)**
- 

## → NOUVELLE IMPULSION À VENIR

Lancée au printemps 2018, la nouvelle politique de l'internat dans l'académie de Nancy-Metz a réuni les représentants de la région Grand Est, des 4 conseils départementaux, les cadres du rectorat, des membres des corps d'inspection et des chefs d'établissement travaillent à finaliser ou actualiser leurs projets pédagogiques, éducatifs et culturels.

L'état des lieux en cours permettra à l'académie de Nancy-Metz de s'engager résolument dans les orientations nationales récemment définies, avec la mise en place d'internats « à projets », d'internats d'excellence et d'internats pour les campus des métiers.







# Loi

# Pour une École de la confiance

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

→ **Lutter**  
contre les inégalités  
dès le plus jeune âge  
**en abaissant l'âge  
de l'instruction obligatoire  
à 3 ans**  
[article 11](#)

→ **Instaurer**  
**une visite médicale  
à l'école dès 3 ans**  
pour un meilleur suivi  
des enfants  
[article 13](#)

→ **Créer**  
un grand **service public  
de l'École inclusive**  
[article 25](#)

→ **Éduquer**  
au **développement  
durable** de la maternelle  
au lycée  
[article 9](#)

→ **Consacrer**  
le droit des élèves  
à suivre **une scolarité  
sans harcèlement**  
[article 5](#)

→ **Renforcer**  
**le contrôle  
de l'instruction**  
dispensée dans  
la famille  
[article 19](#)

→ **Mieux  
former**  
les professeurs  
dans des **instituts  
nationaux supérieurs**  
[articles 43 à 45](#)

→ **S'ouvrir**  
sur le monde avec  
**les établissements publics  
locaux d'enseignement  
international**  
[article 32](#)

→ **Combattre**  
le décrochage des jeunes  
les plus fragiles avec  
**l'obligation de formation  
jusqu'à 18 ans**  
[article 15](#)

→ **Améliorer**  
le système scolaire  
français avec  
**le Conseil d'évaluation  
de l'École**  
[article 40](#)

→ **Permettre**  
une **entrée progressive  
dans la carrière  
de professeur**  
[article 49](#)

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

[education.gouv.fr/rentree-2019](http://education.gouv.fr/rentree-2019)  
#rentrée2019



**Contact presse**  
03 83 86 20 06  
[communication@ac-nancy-metz.fr](mailto:communication@ac-nancy-metz.fr)